

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

26 février 2025



SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Le cadre juridique du ROB	4
Le contexte	5
Le contexte économique international et national	
Le contexte local	
La loi de finances 2025	
Les résultats de clôture	
La préparation budgétaire	
Les orientations budgétaires.....	15
Les recettes réelles de fonctionnement	21
Les recettes liées à l'activité des services	
Les autres recettes	
La fiscalité	
La politique tarifaire	
Les dépenses réelles de fonctionnement	27
Les charges du personnel	
Les autres charges de gestion courante	
La gestion de la dette	
Les épargnes.....	43
Investissement	44
Les recettes d'investissement	
Les dépenses d'investissement	
Les cessions	
La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)	
Les chiffres clés du budget 2025	49
Annexes.....	55

Avant-propos

Le présent rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans le mandat de l'équipe municipale. Il intègre donc de grandes priorités politiques avec des réalisations opérationnelles de plusieurs projets d'envergure et décline prioritairement les axes proposés :

- Grandir et s'épanouir,
- Vivre ensemble solidaires,
- Accéder à ses droits et à la citoyenneté,
- S'approprier et préserver son territoire,
- Évoluer dans un cadre de vie de qualité,
- Bénéficier d'une gestion communale performante.

Pour répondre aux enjeux de la restauration collective, la nouvelle cuisine centrale de la Hague entrera en fonctionnement cet été.

Dans le domaine de l'enfance, de la famille et de l'animation de la vie sociale, le pôle dédié va ouvrir ses portes à la rentrée et va notamment permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche à 35 berceaux. Il va accueillir également en son sein des solutions pour l'accueil périscolaire, un pôle ressources pour les familles et il sera un lieu où le lien intergénérationnel pourra se construire et se renforcer.

En parallèle, le schéma des équipements sportifs et de loisirs poursuit son développement. Au-delà de l'entretien récurrent des équipements dans lequel la commune investit énormément, de nouveaux projets seront engagés en 2025 : citons la construction du skatepark de la Hague, la rénovation du terrain de foot d'Urville-Nacqueville ou le mur d'escalade de Beaumont-Hague. Pour faire vivre La Hague et la vitalité du territoire, l'accompagnement des associations par un budget de subventions conséquent reste une priorité, ainsi qu'à travers la mise en place de la Maison des assos.

Enfin, en matière d'attractivité de notre territoire, nous nous appuyons sur une stratégie affirmée à l'échelle des 113 logements communaux avec un plan de rénovation et de mise aux normes énergétiques, une adaptation de la capacité des logements en fonction des besoins, en lien avec les bailleurs sociaux. Les enjeux de préservation du territoire et d'adaptation aux changements climatiques et sociétaux sont intégrés dans les différents projets, à travers le budget vert notamment, pour bien vivre sur notre territoire.

Alors que les ressources publiques sont sous contrainte, il apparaît nécessaire de prioriser et d'optimiser le budget, tout en conjuguant les moyens pour faire face aux besoins des habitants de La Hague. La ville s'engage véritablement au service de tous les haguais, dans un contexte national difficile, où les dépenses s'accroissent en même temps que les recettes s'amenuisent.

Pour autant, la commune a fait le choix d'élaborer un budget sérieux et équilibré, fondé sur des perspectives solides, qui répond aux enjeux des défis d'aujourd'hui et de demain.

Le cadre juridique du ROB

La Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Il a pour objet de permettre à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur les orientations, les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- D'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 4 mars 2025, le budget primitif 2025 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 3 avril 2024.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu par ailleurs compléter ce dispositif, avec notamment l'obligation d'une présentation des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, l'obligation de prendre acte du débat par une délibération spécifique et de mise en ligne du rapport définitif du Débat d'Orientations Budgétaires sur le site internet de la collectivité.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contexte

Le contexte économique international et national

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7 % projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4 % en 2024 et 2,1 % en 2025¹.

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4 % en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1 % chez les jeunes de moins de 25 ans².

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats-Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable. Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1 % en 2024 et 1,2 % en 2025 selon l'OCDE. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 1,1 % pour chacune des deux années 2024 et 2025. Le ralentissement de l'inflation se confirme.

Selon les projections macro-économiques de la Banque de France en septembre 2024, l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5 % en 2024 et retomber à 1,5 % en 2025, contre 5,9 % en 2022 et 5,7 % en 2023.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3^e trimestre 2021 (8 %) au 1^{er} trimestre 2023 (7,1 %) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,3 % au deuxième trimestre 2024³. Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

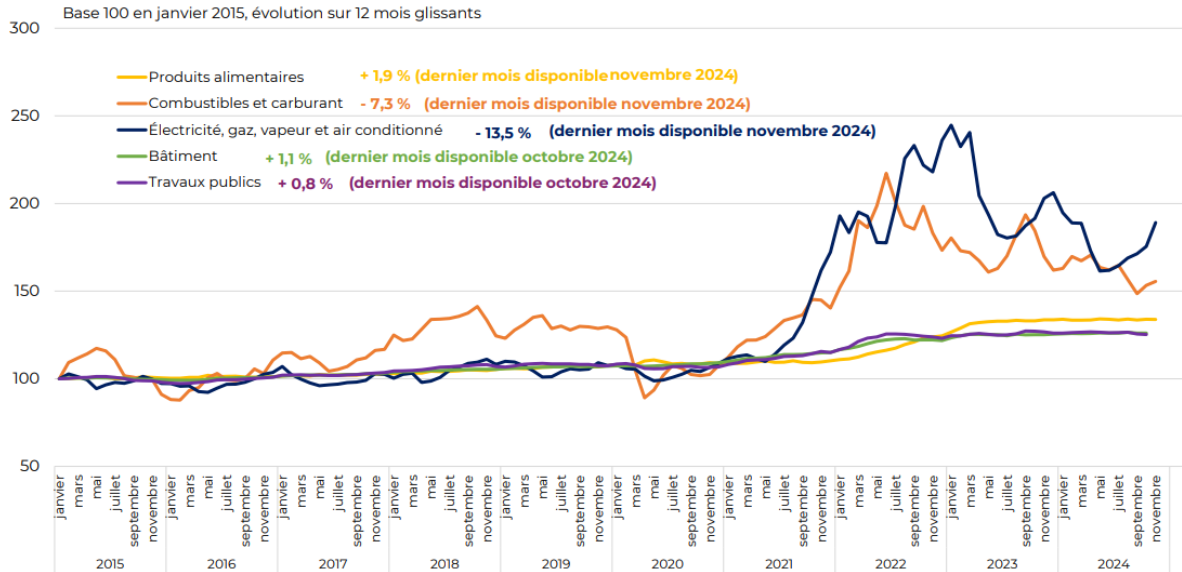
Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF pour 2025 est établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1 % à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9 % à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3 % attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

1 Source : Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024

2 Source : Eurostat, octobre 2024

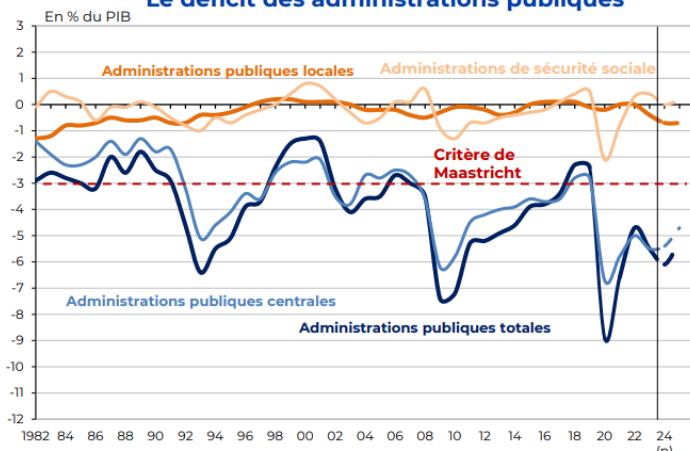
3 Source : Insee

Indices de prix impactant la dépense locale



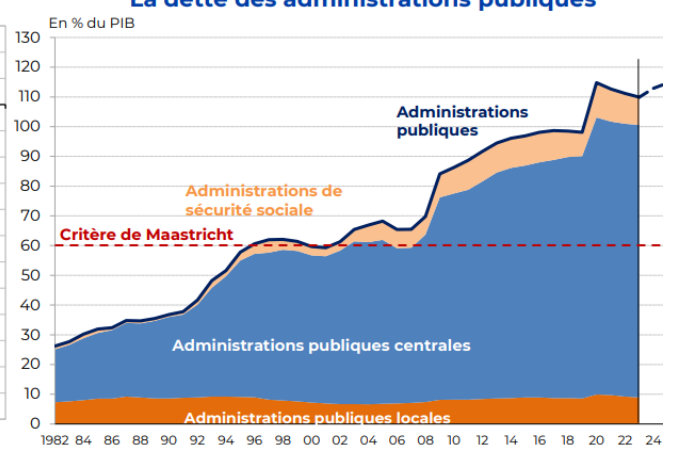
Source : Banque postale, le DOB en instantané

Le déficit des administrations publiques



Source : Banque postale, le DOB en instantané

La dette des administrations publiques



Le contexte local

Le service public s'adapte et la priorisation des actions devient la clef de la réussite de demain, dans un contexte de fin d'année 2024, où l'inflation atteint encore les 2 % après 5 % en 2023.

Pour rappel, certaines démarches sont ou vont rentrer dans des phases opérationnelles, il en va des services à la proximité comme le portail familles, le pôle petite enfance, la restauration municipale ou l'accès aux droits pour ne citer qu'eux.

Pour y parvenir, la maîtrise de nos finances est primordiale, alors que la commune nouvelle n'est plus à l'abri des contingences, elle subit toujours les impacts liés à sa strate et à son potentiel fiscal. La dotation globale de fonctionnement versée par l'état s'élèvera en 2025 à environ 400 000 € contre 1 119K€ en 2019 ; Elle est dite « garantie » depuis le PLF 2024 mais n'évolue plus. On peut s'interroger sur certaines ponctions passées, nos parlementaires en ont été saisis, citons Le FNGIR qui pèse toujours autant pour plus de 4 M€ alors que la Hague n'a plus de fiscalité économique, ou le versement de dotations en péréquation de solidarité attaché à certaines communes historiques.

Il convient par ailleurs de rappeler que notre collectivité est adhérente au Syndicat départemental d'énergie de la Manche, lequel nous a permis de bénéficier de tarifs préférentiels, liés à l'énergie et de reversements substantiels sur ses excédents antérieurs : 915K€ en 2023, 940K€ seront budgétisés en 2025 comme en 2024. Ces versements sont déjà intégrés dans nos résultats mais ils s'arrêtent cette année. Le SDEM négocie cependant au meilleur prix l'énergie pour les mois à venir.

Le pacte financier avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin n'a pas eu d'effet substantiel pour la Hague en raison de sa surface financière originelle. Certes, l'abondement et l'élargissement des fonds de concours aux investissements redonnent des perspectives de financement aux opérations éligibles.

Pour autant, la mise en place de la TEOM par le Cotentin permet un reversement au prorata de l'impôt versé, qui est toujours majoritairement abondé par le budget communal, par l'attribution de compensation qui devrait se stabiliser à terme (dans 7 ans) à 1,3 M€ pour la commune. Il s'agit du reversement progressif du produit de cette fiscalité spécifique sous huit années, après lissage du taux de TEOM, fixé au bout du bout à 11,70 %. Précisons que l'institution de cette TEOM sur le territoire de la Hague fait suite à une lettre d'observation préfectorale reçue par le Cotentin.

Politiquement et socialement, la municipalité n'entend pas augmenter les taux existants de fiscalité pour les administrés. Afin d'éclairer la projection financière, sans attendre les états fiscaux 1259 transmis généralement dans le courant du mois d'avril 2025, la commune de La Hague, dans le cadre de la préparation budgétaire, a sollicité très tôt les services de la DDFIP et d'Orano pour appréhender les tendances 2025 en matière de variation de bases. L'objectif est d'avoir cette communication fluide afin d'éviter les baisses brutales de recettes vécues douloureusement par le territoire en 2024 ; La projection ferait état d'une recette supplémentaire de l'ordre de 500 000 €.

La taxe d'aménagement, au titre de son taux municipal, dite « abri de jardin » ne sera pas non plus réinterrogée.

L'année 2024 a été marquée par des efforts d'économie, l'année 2025 doit la poursuivre, mais aussi être celle des choix et des arbitrages pour l'avenir, d'autant plus que notre territoire va être l'objet de bouleversements sociaux, industriels et économiques, en raison des perspectives de développement de l'usine « Aval du futur » d'Orano. Les défis s'annoncent nombreux en termes de mobilités, logements, mutations économiques, d'urbanisme et de préservation de notre qualité de vie...

Ainsi faut-il anticiper et :

- Arbitrer et prioriser la Programmation Pluriannuelle des Investissements au regard des actions engagées et amorcer une programmation en prenant en compte les moyens de réalisation et réorienter des choix passés, il s'agit en effet de s'appuyer davantage sur les priorités du mandat et de coller au mieux aux aspirations de nos concitoyens. Il en va aussi des investissements « dits des services » ponctuels et récurrents. Le lissage et la cohérence financière sont désormais de mise.
- Traduire opérationnellement la stratégie foncière sur les logements communaux, par un plan d'actions de réhabilitation et rénovation, les ventes de biens immobiliers s'avèrent nécessaires au regard des couts induits et des usages.
- Optimiser la Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences avec une adaptation de l'organisation des services au regard d'un objectif d'évaluation des effectifs pour envisager une baisse des charges de personnels, tout en garantissant une qualité de vie au travail. L'objectif est ambitieux, mais à travers les priorités de l'équipe municipale, l'administration en mouvement depuis 2020 démontre ses forces de proposition en gardant à l'esprit le service public de qualité.
- Optimiser les recettes de fonctionnement par un meilleur suivi de gestion, solliciter les subventions de droit commun ou pas, s'inscrire dans des projets vertueux et particuliers, mobiliser les fonds de concours, adapter les travaux en régie....
- Inscrire la Hague comme singularité dans toutes les instances comme l'agence d'urbanisme, avec participation financière, ou le comité stratégique de développement territorial sous l'égide du Préfet.
- Asseoir les outils informatiques nécessaires au service public pour sortir des fonctionnements d'antan : la gestion des temps, la gestion financière, l'intranet, la GED, le portail et la gestion de la vie institutionnelle sont des priorités d'optimisation
- Appréhender la Problématique de l'assainissement non collectif.

L'objectif est de disposer de services avec des effectifs mesurés et régulés, qui s'articulent autour des besoins du territoire, tout en garantissant la qualité de vie au travail avec un service public de proximité.

Ce qui renvoie clairement à réinterroger, soit le périmètre, soit le niveau de service public.

À ce propos, l'effet ciseau (recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement) est aujourd'hui réel pour notre budget 2025. Il nous faut amplifier des actions d'économie.

La loi de finances 2025

Des incertitudes toute la fin d'année 2024 en France sur le vote de la loi de finances 2025

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

La loi a été promulguée le 14 février 2025. Elle a été publiée au Journal officiel du 15 février 2025.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire **le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1 % en 2024 et après 5,5 % en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5 % du PIB. Le **déficit de l'État** s'élèverait à **139 milliards d'euros** (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5 % dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Il est prévu d'écarter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement).

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'établirait à **14,850 % à compter de 2025, contre 16,404 % aujourd'hui**. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement serait supprimée. L'économie attendue de cette mesure est de 800 millions d'euros.

A ces 5 milliards d'euros annoncés sont ajoutés les effets d'autres mesures qui pourraient contribuer à dégrader les marges de manœuvre des collectivités locales :

- **Baisse du fonds vert qui passe de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros en 2025.** Les projets portant sur le recyclage des friches et l'adaptation au changement climatique pourraient être jugés prioritaires. En parallèle, les crédits d'intervention de l'ADEME pourraient passer de 1,4 milliard d'euros à 900 millions d'euros.
- Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre **une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028**, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans. Pour la commune de La Hague c'est près de 100K€ qui seront ajoutés aux charges de personnels.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitent que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée *a minima* à 5,5 Md€ pour 2025, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

Enfin le Dilico remplace le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concerne plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant).

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10 % restants abonderont le FPIC). La répartition de l'effort a été précisée en commission mixte paritaire et inscrite expressément dans la loi : l'effort d'1 milliard sera divisé en quatre parts égales entre les 4 niveaux de collectivités. La part du bloc local s'établit à 500 millions d'euros, répartie pour moitié entre les communes et les EPCI.

Les résultats de clôture

Le résultat de clôture correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réalisées du 1er janvier au 31 décembre. Le résultat globalisé reprend le résultat de clôture auquel il est ajouté le résultat de l'année précédente. Le résultat global de clôture reprend le résultat globalisé auquel il est ajouté les restes à réaliser.

Les résultats 2024 du budget principal sont les suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Globalisé
Exercice 2023	A - Résultat antérieur (001 et 002)	7 639 933,96	28 367 044,32	36 006 978,28
Exercice 2024	Titres émis	7 575 218,52	40 104 849,87	47 680 068,39
	Titre émis au 1068	0,00	0,00	0,00
	<i>Solde des titres</i>	7 575 218,52	40 104 849,87	47 680 068,39
	<i>Mandats émis</i>	9 395 132,06	35 110 244,80	44 505 376,86
	B - Résultat de clôture 2024	-1 819 913,54	4 994 605,07	3 174 691,53
	C - Résultat globalisé A+B	5 820 020,42	33 361 649,39	39 181 669,81
	Recettes	4 008 137,59	0,00	4 008 137,59
	Dépenses	10 334 973,58	0,00	10 334 973,58
	D - Restes à réaliser	-6 326 835,99	0,00	-6 326 835,99
	Résultat global de clôture C+D	-506 815,57	33 361 649,39	32 854 833,82

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Résultats cumulés
Réalisation de l'exercice	Recettes	40 104 849,87	7 575 218,52	47 680 068,39
	Dépenses	35 110 244,80	9 395 132,06	44 505 376,86
	TOTAL	4 994 605,07	-1 819 913,54	3 174 691,53
Résultats cumulés	Résultats antérieurs	28 367 044,32	7 639 933,96	36 006 978,28
	TOTAL	33 361 649,39	5 820 020,42	39 181 669,81
Restes à réaliser	Recettes	0,00	4 008 137,59	4 008 137,59
	Dépenses	0,00	10 334 973,58	10 334 973,58
	TOTAL	0,00	-6 326 835,99	-6 326 835,99
Résultats de clôture		33 361 649,39	-506 815,57	32 854 833,82

La préparation budgétaire

La démarche de préparation budgétaire 2025, s'est inscrite, de nouveau, dans un contexte financier incertain du fait de l'instabilité gouvernementale, elle a nécessité la prise en compte pour l'équipe municipale de l'ensemble de projets engagés dans le cadre des axes du mandat, en portant une attention toute particulière à la détermination de priorités et d'arbitrages. Il en était de même en 2024.

Désormais, Les actions poursuivies et développées depuis 2020 arrivent globalement dans leur phase de mise en œuvre. Il a ainsi été demandé aux services et directions, en lien étroit avec les adjoints au Maire, de mesurer et d'évaluer l'avancement de chaque politique publique pour dégager des marges de manœuvre financières, en se basant le plus possible sur le réalisé 2024. Par ailleurs, l'équipe municipale, sous l'impulsion de Mme le Maire et de M l'adjoint aux finances, a souhaité procéder à des choix politiques et financiers en corrélation avec les capacités budgétaires et les besoins exprimés.

Engagé depuis quatre ans, le dialogue budgétaire permet maintenant à la municipalité et à l'administration d'être force de propositions afin d'envisager des leviers d'économie dans chaque délégation et de rationaliser les dépenses au regard des priorités politiques et des aléas. Cette culture et ce partage dans la construction budgétaire permettent la compréhension mutuelle dans la transparence réciproque.

La préparation budgétaire se veut fluide et adaptable du mois d'octobre N-1 au mois de février N ; la lettre de cadrage pour 2025 est ci jointe annexée.

Bien entendu, les actions restent mises en œuvre au regard des six axes du projet de mandat :

- Grandir et s'épanouir,
- Vivre ensemble solidaires,
- Accéder à ses droits et à la citoyenneté,
- S'approprier et préserver son territoire,
- Evoluer dans un cadre de vie de qualité,
- Bénéficier d'une gestion communale performante.

La lettre de cadrage 2025 s'est construite sur :

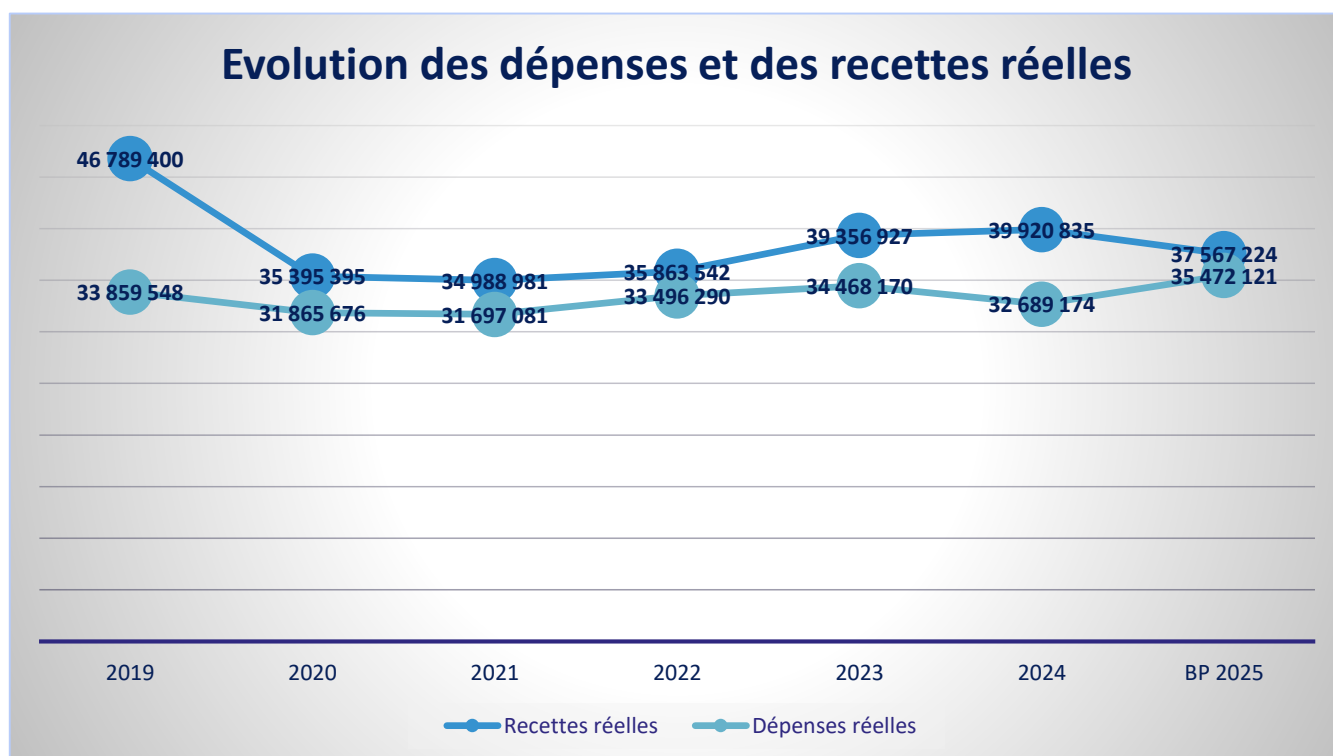
- Une analyse de l'exécution du budget 2024 et les projections 2025, au regard du contexte local, mais aussi de l'évolution difficile du PLF 2025, ainsi que par la mobilisation plus efficace de recettes (subventions, gestion des régies...).
- La prise en compte des dépenses réelles de fonctionnement impératives pour mesurer les efforts à mettre en œuvre.
- La prise en compte des aléas conjoncturels tels que les assurances des collectivités, les augmentations de cotisations patronales, et les fluctuations du secteur de l'énergie...
- La prise en compte des tendances liées à l'inflation et à l'impact des bases fiscales des grands donateurs d'ordre bien en amont...
- La proposition globale d'un budget vert intégrant nombre de politiques publiques.
- La mobilisation de tous les acteurs tant élus que services.

Pour ce faire la collectivité s'est appuyée sur la coordination des services en lien étroit avec la direction des finances pour asseoir une projection financière des plus fidèles à notre fonctionnement.

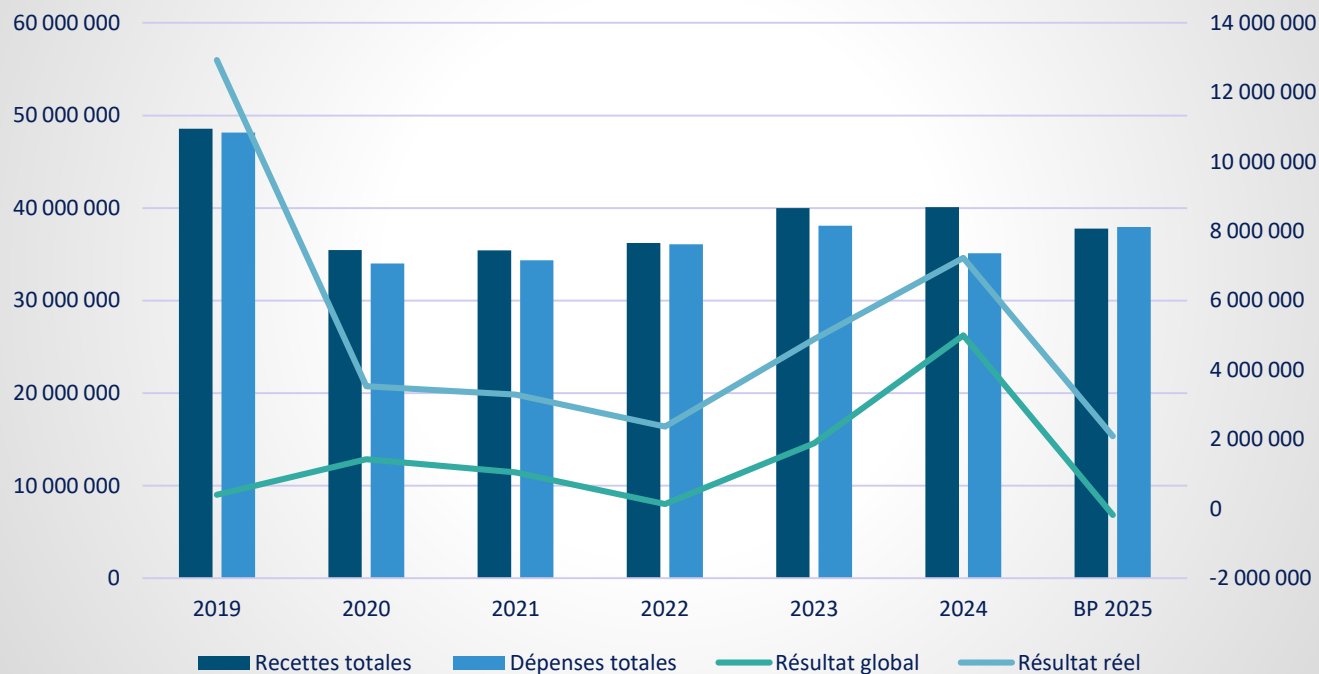
Les élus se sont en outre mobilisés par le travail de commission, ainsi que par leurs partages en réunion de bureau municipal élargi, ou lors des 3 jours de comité de dialogue budgétaire qui a eu lieu à la fin du mois de janvier 2025.

Comme en 2024, il convient de rappeler que la commune de La Hague a dû se conformer aux nouvelles modalités de fonctionnement de la direction générale des finances publiques, avec la mise en place du nouveau réseau de proximité, et à la bonne application de la nomenclature M57, venue remplacer la M14 pour le budget principal.

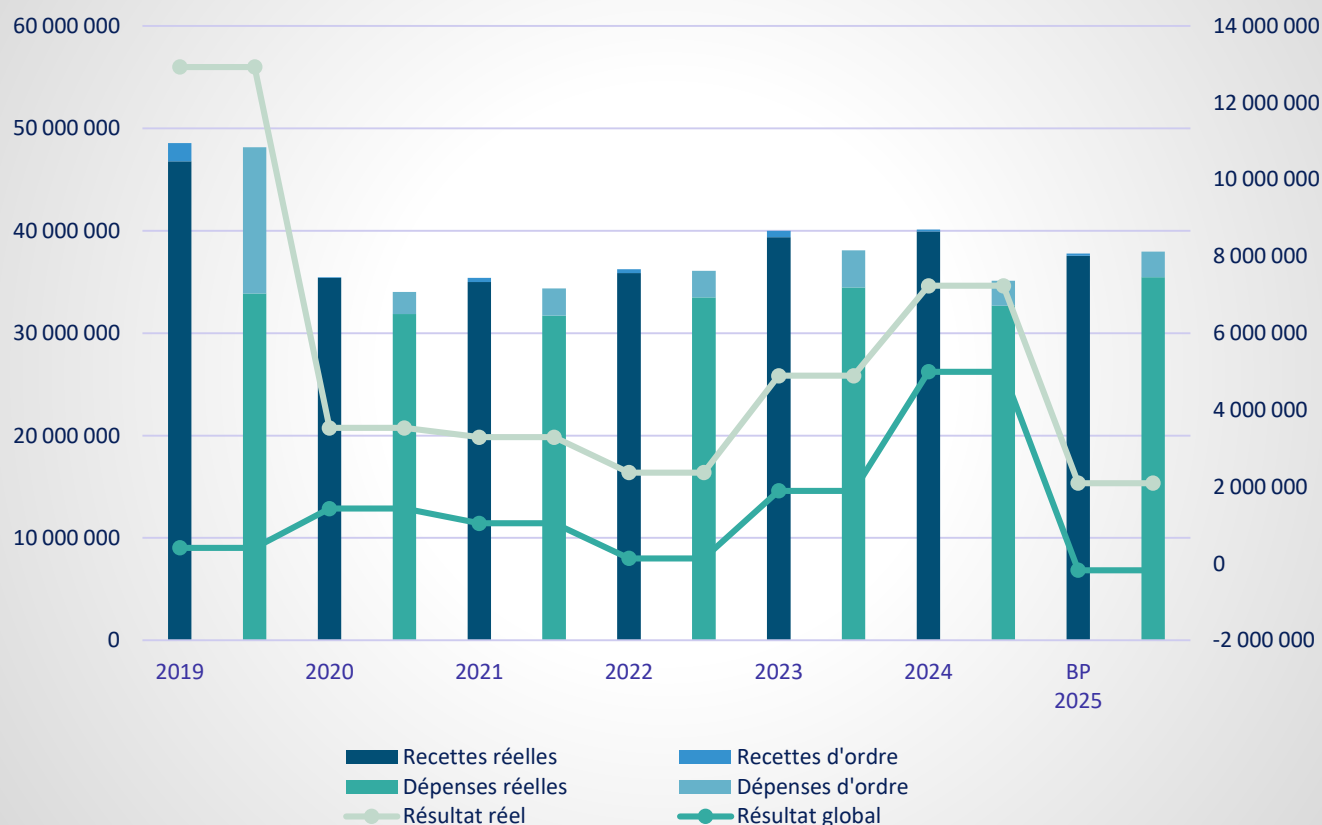
Il convient aussi de préciser que de nombreux paramètres sont revus du fait des procédures re-questionnées par la trésorerie de Cherbourg, ce qui n'est pas sans conséquences d'adaptation dans et par nos services. Les rejets de mandats sont encore trop nombreux et les interprétations du comptable viennent compliquer les fonctionnements, en matière de marchés publics et d'imputation notamment.



Evolution des dépenses, des recettes et du résultat global



Evolution des dépenses, des recettes et des résultats



Les orientations budgétaires

Les orientations pour 2025 ont été proposées par la note de cadrage dans le courant du mois d'octobre 2024, selon les souhaits de Mme le Maire et de M l'adjoint aux finances, elle a été explicitée à la coordination des services et au BME.

Ainsi la démarche de préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans une volonté de promouvoir un service public local de qualité et responsable au regard des besoins attendus. Cette ambition repose sur la prise en considération de notre environnement territorial en perpétuel mouvement. L'adaptation pour l'action concrète au service des habitants reste ainsi une constante, il en va de la détermination de priorités et d'arbitrages réalistes mis en adéquation de nos différentes capacités de mise en œuvre.

Engagé depuis quatre ans, le dialogue budgétaire doit permettre à l'administration d'être force de propositions pour permettre à chaque délégation d'envisager des leviers d'économie et de rationalisation mais aussi des pistes pour agir au regard des priorités politiques fixées par l'équipe municipale.

L'essentiel est de traduire avec sincérité les engagements municipaux tout en préservant l'objectif de développer une capacité d'autofinancement, afin de garantir l'avenir de nos investissements.

Les impératifs budgétaires et la transparence financière passent aussi par la prise en compte des amortissements à reprendre en section de fonctionnement.

Une mention a été apportée pour la construction d'un budget vert pour 2025.

La collectivité a approuvé son plan communal de développement durable, sous l'égide de Mme le maire adjoint au développement durable et au cadre de vie, et nombre de ses actions sont fléchées vers des enjeux environnementaux. La note de cadrage 2025 a permis la sensibilisation des services pour faire ressortir l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour un budget vert, désormais obligatoire et nouveau.

Le budget vert constitue en effet une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les

collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

Chaque collectivité est pour autant libre de coter les dépenses avec ses propres outils ou en fonction d'outils développés par des éditeurs informatiques. Il vous est donc proposé cette année une entrée en matière avec le tableau ci-dessous annexé, le nouveau logiciel finances EXSAE devrait permettre d'apporter une autre présentation pour 2026.

Budget vert - investissement

	BP 2025	Budget vert 2025	%	Commentaires
Pôle technique	5 487 966 €	1 692 455 €	31%	
Parc matériel et véhicules	609 615 €	235 415 €	39%	amélioration des performances, mise en conformité normes environnementales
Consommations énergétiques	- €	- €	0%	
Maintenance bâtiment	518 771 €	282 000 €	54%	Inclus : travaux d'économies d'énergie (rénovation de chaufferies)
Patrimoine et aménagement du territoire	3 852 272 €	850 000 €	22%	Inclus : 30% des travaux de bâtiment, 60% sur les logements, 100% pluvial et éclairage public, 10% de la voirie en désimperméabilisation
Régie voirie	256 395 €	187 800 €	73%	Inclus : pluvial, enrochements
Approvisionnement technique	153 213 €	69 540 €	45%	Inclus : remplacement de radiateurs et éclairages avec économies d'énergie
Espaces verts	32 000 €	12 000 €	38%	Inclus : achats projets espaces verts
Développement durable	65 700 €	55 700 €	85%	Retiré : toilettes Ecalgrain
Pôle administration générale	1 689 209 €	15 608 €	1%	
Administration générale	1 000 €	- €	0%	
Citoyenneté	89 000 €	- €	0%	
Domainialités et urbanisme	942 601 €	- €	0%	
DSI	470 000 €	5 000 €	1%	Equipement informatique durable ou reconditionné
E Administration	99 000 €	- €	0%	
Logements	12 000 €	- €	0%	
Restauration collective	75 608 €	10 608 €	14%	calcul sur la plus value matériel durable
Direction générale	50 478 €	30 000 €	59%	
Communication	40 478 €	- €	0%	
Direction générale	1 500 €	- €	0%	
Expertises	8 500 €	- €	0%	
OGS	- €	- €	#DIV/0!	
Pôle éducatif et social	453 636 €	15 000 €	3%	
Animation manifestations locales	20 000 €	15 000 €	75%	
Crèche	5 554 €	- €	0%	
Culture	203 500 €	- €	0%	
Education	31 582 €	- €	0%	
Le tourp	16 000 €	- €	0%	
Relais petite enfance	- €	- €	#DIV/0!	
Solidarités	12 000 €	- €	0%	
Sport	165 000 €	39 500 €	24%	
TOTAL	7 681 289 €	1 753 063 €	22,82%	

Budget vert - fonctionnement

	BP 2025	Budget vert 2025	%	Commentaires
Pôle technique	4 598 310 €	805 162 €	18%	
Parc matériel et véhicules	818 748 €	8 600 €	1%	Pneus rechapés, huiles biodégradables, location de batteries pour véhicules électriques
Consommations énergétiques	1 577 287 €	- €	0%	
Maintenance bâtiment	643 870 €	203 623 €	32%	1/3 des dépenses liées aux économies d'énergie
Patrimoine et aménagement du territoire	328 000 €	198 000 €	60%	Inclus : pluvial et entretien éclairage public, dépollution et renaturation
Régie voirie	204 272 €	35 510 €	17%	Inclus : curages, pluvial et revêtements perméables
Approvisionnement technique	789 676 €	141 354 €	18%	1/3 des dépenses électriques/chauffage liées aux économies d'énergie + nettoyage Raypath
Espaces verts	214 427 €	204 345 €	95%	Retirés : achat sapins, gaz
Développement durable	22 030 €	13 730 €	62%	Retirés : subventions asso chasse, location bus
Pôle administration générale	2 179 417 €	315 776 €	14%	
Administration générale	18 291 €	- €	0%	
Citoyenneté	154 635 €	- €	0%	
Communes déléguées	146 420 €			
Domanialités et urbanisme	434 560 €	- €	0%	
DSI	507 020 €	75 000 €	15%	Estimation de 50% de la ligne "informatique en nuage".
E Administration	163 878 €	40 776 €	25%	Estimation de 50% de la ligne "informatique en nuage" (GED, parapheur électronique, suite libriciel) en budget vert, pour l'économie de papier réalisée par la dématérialisation de la plupart de nos procédures (marchés publics, procédures internes, vie politique, etc...) et donc l'impact réduit en CO2, + 80 % du budget papier car 91% du papier de notre marque de papier ("INAPA") bénéficient d'une certification forestière ou
Logements	21 913 €	- €	0%	
Restauration collective	732 700 €	200 000 €	27%	200 000 € d'achats de produits locaux/an
Direction générale	253 564 €	47 800 €	19%	
Communication	161 864 €	- €	0%	
Direction générale	45 000 €	- €	0%	
Expertises	5 300 €	- €	0%	
OGS	41 400 €	41 400 €	100%	
Pôle éducatif et social	4 094 519 €	3 200 €	0%	
PESL	7 000 €	- €	0%	
Animation manifestations locales	32 169 €	3 200 €	10%	
Crèche	15 218 €	- €	0%	
Culture	379 450 €	- €	0%	
Education	2 517 028 €	- €	0%	
Le tourp	82 800 €	- €	0%	
Relais petite enfance	21 970 €	- €	0%	
Solidarités	162 500 €	- €	0%	
Sport	876 384 €	36 936 €	4%	
Pôle support	24 439 454 €	- €	0%	
RH	18 010 083 €	- €	0%	
Finances	6 336 721 €	- €	0%	
Juridique et Commande publique	92 650 €	- €	0%	
TOTAL	35 565 264 €	1 171 938 €	3,30%	

En section de fonctionnement, l'ambition commune est de présenter un budget en baisse de 2 % avec le référentiel de l'exécution budgétaire corrigée des aléas 2024 tant à la hausse qu'à la baisse. La recherche de la sincérité et de la transparence est indispensable.

Par ailleurs, l'équilibre budgétaire doit permettre de juguler des augmentations prévisibles ou pas.

Ainsi l'augmentation de notre assurance statutaire est une donnée connue, l'orientation prise de mutualiser avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pourrait nous permettre d'envisager 2026 avec plus de sérénité. Sur le volet assurances en général, la situation est préoccupante pour tous les pans de la collectivité et du CCAS. Les compagnies nous mettent en demeure de rompre les contrats actuels, malgré une sinistralité relativement stabilisée. Les effets de la solidarité nationale sont brutaux avec des doubléments de prime. Attentif à cette préoccupation collective, M Le Préfet de la Manche vient de nous saisir le 19 février 2025 pour alimenter la problématique au niveau du 1er Ministre. Les enjeux sont massifs en terme financier et de responsabilité.

Concernant les dépenses

Premier poste de dépenses, la masse salariale représente en prévision 2025, 18 045 566, 22 €. Cette évolution impose de déterminer des choix dans la GPEEC, ce qui induit des choix forts dans la non reconduction de contrat, dans la volonté de dé-précariser, de mise en place de délai de remplacement, d'évolution des organisations. L'insertion, l'apprentissage et la fidélisation restent des axes à privilégier surtout en matière d'attractivité. Le principe de non remplacement systématique doit donc être aujourd'hui réaffirmé à tous. Les projets de services désormais en œuvre sont l'outil référence pour entrevoir les perspectives de fonctionnement.

Il s'agit de prévoir l'avenir et d'aller au-delà de l'année 2025.

Il nous faut proposer une analyse des plans de charge et des organisations : éviter les tâches chronophages, se poser la question de la pertinence de certaines actions, engager une transformation fonctionnelle de l'administration, en proposant à l'autorité territoriale des scénarii et en précisant les impacts en matière de service public. La GPEEC va clairement se réorienter en ce sens.

Un autre paramètre est à prendre en compte avec l'augmentation subite et radicale du taux de cotisation vieillesse prise par le gouvernement par décret en date du 30 janvier 2025. Le texte s'applique de manière rétroactive et prévoit, donc, au 1er janvier de cette année, une première hausse de cotisations vieillesse des employeurs territoriaux et hospitaliers, celles-ci passant de 31,65 % à 34,65 %. Les années suivantes, ce taux va être également relevé, pour atteindre 43,65 % en 2028. C'est une dépense d'environ 90 000€/an pendant 4 ans à périmètre RH constant. Les élus, dont Mme le Maire au sein de l'association des Maires de la Manche, ont fait savoir au gouvernement que cette contribution allait avoir un impact non négligeable sur les budgets communaux.

Dans le même temps, les orientations en matière de QVT ou d'égalité femme-homme se poursuivront notamment par la prise en compte du financement de la prévoyance, par la réflexion sur le complément indemnitaire et sur les modalités des tickets restaurant. Ces points sont inscrits au dialogue social 2025.

Enfin, les dépenses prévues pour la montée en puissance du pôle petite enfance sont à intégrer même si elles sont grandement prises en charge par la CAF.

Les charges courantes 2025 perçues au regard des dépenses réelles de l'année 2024

Compte tenu des enjeux déjà développés, les économies budgétaires à réaliser seront un objectif collectif et commun.

L'indicateur de référence de base à atteindre se fixe donc à -2 %, hors dépenses incompressibles avec possibilité de présenter à la marge (+ou- 2 %) avec, comme objectifs, de prévoir au regard des dépenses de 2024 et mesurer les impacts sur les actions ou le service public à mettre en œuvre.

Il est de nouveau proposé une sanctuarisation de la dépense, si et seulement si, ces dépenses viennent alimenter les travaux en régie, ce qui se traduit par des justifications en amont, prévisionnelles et organisées. Évidemment, ceux-ci doivent s'équilibrer avec la part des demandes d'intervention (DI), une liste prévisionnelle sera validée par les élus.

Tout ce qui ne rentre pas dans les travaux en régie restera soumis à l'indicateur de 2% de baisse.

La mutualisation des actions est donc de mise : utilisation de nos moyens, usages de nos bâtiments... Et remise ou redéploiement d'actions.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de place à l'action nouvelle/ou redéployée, mais une attention particulière sera portée sur le financement qui devra être assuré sans crédit supplémentaire, toute chose étant égale par ailleurs.

Les subventions

70 % des dépenses du chapitre 65

Concernant les associations jeunesse, Le passage à l'année civile a conduit à un réajustement des crédits depuis l'an dernier.

En effet, le versement des subventions s'effectue en 2 phases : 80 % du montant total demandé au début de l'année civile ou scolaire, puis 20 % de solde, sur présentation des bilans annuels après la clôture de l'année. Cependant, la réglementation comptable impose que les dépenses soient constatées sur l'exercice sur lequel le service est réalisé.

De ce fait, le recours à la procédure de rattachement a déjà été réalisée pour les subventions versées aux associations jeunesse, qui fonctionnent par année civile. L'année 2025 vient conclure la dernière phase de réajustement.

Quant aux subventions en lien avec l'activité périscolaire, ces associations ont demandé à fonctionner depuis 2024 sur un cycle d'année civile.

Cependant et surtout, l'accent et la visibilité de notre action reposent sur la bonne mise en œuvre du récent dispositif d'appui aux associations (D3A). Celui-ci prend la forme d'un système de subvention directe commun à l'ensemble des associations, tout en prenant en compte les spécificités des thématiques associatives. Il incarne enfin le fruit d'un travail collaboratif initié de longue date entre la collectivité et les acteurs concernés qui trouvent dans cette approche de cohérence globale, des modalités de répartition des aides communales plus équitables qu'à l'époque où se côtoyaient différentes modalités selon les communes historiques. S'ajoute à cela un gain de transparence dans l'attribution des aides communales, dans un contexte d'augmentation permanent du nombre de demandes.

Dans ce cadre, il est proposé que les soldes de subvention non utilisés et non sollicités participent aux mesures de rationalisation budgétaire pour plus de sincérité budgétaire. Les montants ont pu être identifiés à partir des bilans financiers fournis par les associations bénéficiaires de subventions.

Concernant les recettes

La poursuite des évolutions et de nos fonctionnements sont indispensables pour dégager des moyens à affecter au développement du service public. L'évaluation des recettes se veut fine et ajustée au regard de l'inflation précisée à 2 % mais pas seulement. En effet, l'an dernier a vu l'évolution de la tarification de la restauration par une cohérence et un équilibre des contributeurs en fonction de leurs moyens. Pour rappel, cette démarche vertueuse et homogène a pu se faire grâce au soutien actif de la caisse d'allocations familiales et s'inscrit dans l'accès aux droits.

D'une manière générale et pour l'ensemble de ses tarifs, La collectivité va en outre s'appuyer sur une répercussion tarifaire à hauteur d'une augmentation moyenne de 2 %, proportionnelle à l'inflation subie. La délibération cadre tiendra compte de cette hausse globale. Celle-ci s'adaptera au rythme des politiques publiques, certaines à partir de la rentrée scolaire ou à compter du 1er janvier.

S'agissant de la fiscalité, le levier d'action ressource de la collectivité ne repose plus réellement que sur la taxe foncière bâtie. Cependant, celle-ci peut également servir à la mise en place et à la redistribution d'orientations politiques fortes.

Ce fléchage fiscal entend accompagner les aides au petit commerce. Le conseil en a délibéré en 2024 pour une première application en 2025.

Bien entendu, les recettes des travaux en régie sont primordiales : un cap maintenu à 400 K€ est nécessaire pour valoriser nos compétences, tout en équilibrant le budget.

Sur l'investissement, il est toujours judicieux de privilégier la planification pluriannuelle, pour affiner la programmation.

Ces investissements devront être consacrés, en priorité, à répondre à la baisse du coût de fonctionnement communal. Un tableau des investissements programmatiques validé en copil PPI tient compte de suivi.

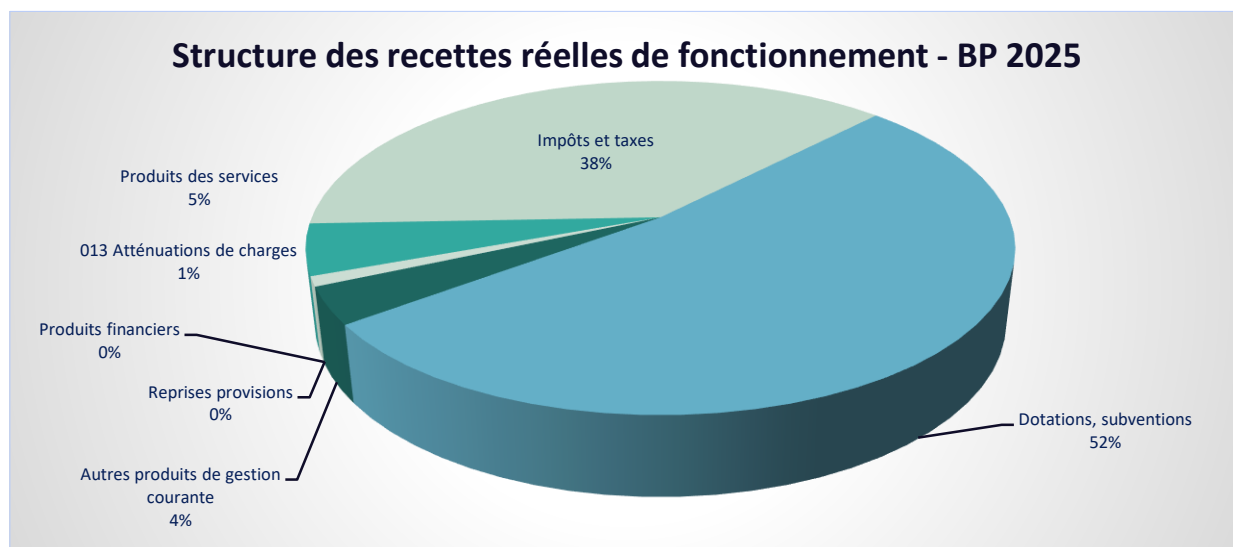
Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/ CA 2024
Produits des services	1 699 038	1 334 895	1 538 223	1 763 318	2 070 521	2 333 839	1 863 000	-20,17 %
Impôts et taxes	29 502 462	29 838 114	12 424 323	12 521 437	12 550 137	14 026 820	14 255 723	1,63 %
Dotations, subventions	2 204 317	2 267 550	19 138 117	19 366 009	20 468 960	19 420 887	19 741 828	1,65 %
Autres produits de gestion courante	1 185 143	1 225 848	1 115 958	1 224 306	2 511 248	3 637 485	1 343 400	-63,07 %
Produits financiers	403 553	0	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	10 760 428	152 675	254 535	720 744	1 103 034	73 415	3 500	-95,23 %
Reprises provisions	500 000	44 050	41 800	9 123	19 009	0	0	0
013 Atténuations de charges	534 459	532 262	476 025	258 605	634 019	428 388	359 773	-16,02 %
TOTAL des recettes réelles	46 789 400	35 395 395	34 988 981	35 863 542	39 356 927	39 920 835	37 567 224	-5,90 %
Opérations d'ordre	1 779 669	55 322	421 608	365 257	629 304	184 015	208 556	13,34 %
TOTAL des recettes de fonctionnement	48 569 069	35 450 717	35 410 589	36 228 798	39 986 230	40 104 850	37 775 780	-5,81 %

dont

Travaux en régie	0	16 823	79 681	357 154	284 989	121 504	150 000	
------------------	---	--------	--------	---------	---------	---------	---------	--



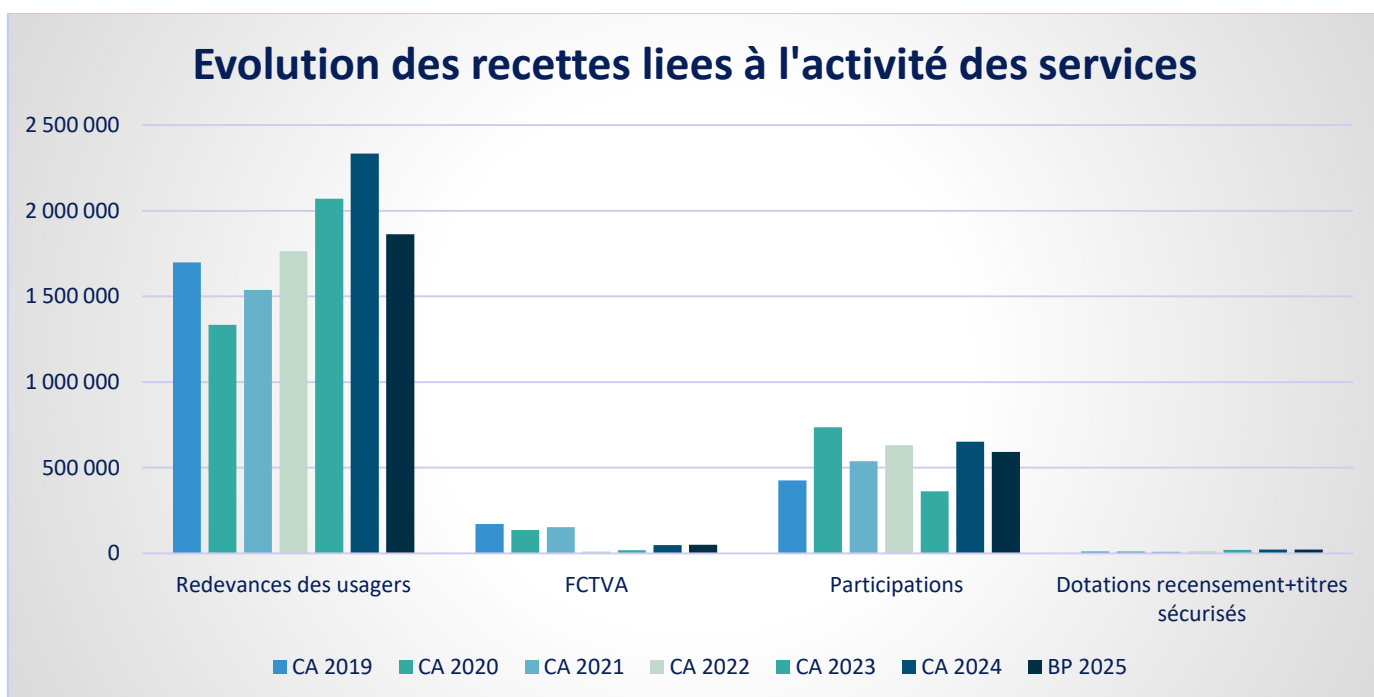
Répartition des recettes réelles

	Structure des recettes réelles de fonctionnement CA 2024	Structure des recettes réelles de fonctionnement BP 2025
Produits des services	2 333 839 €	1 863 000 €
Impôts et taxes	14 026 820 €	14 255 723 €
Dotations, subventions	19 420 887 €	19 741 828 €
Autres produits de gestion courante	3 637 485 €	1 343 400 €
Produits financiers	- €	- €
Produits exceptionnels	73 415 €	3 500 €
Reprises provisions	- €	- €
013 Atténuations de charges	428 388 €	359 773 €

Les recettes liées à l'activité des services

Recettes liées à l'activité des services

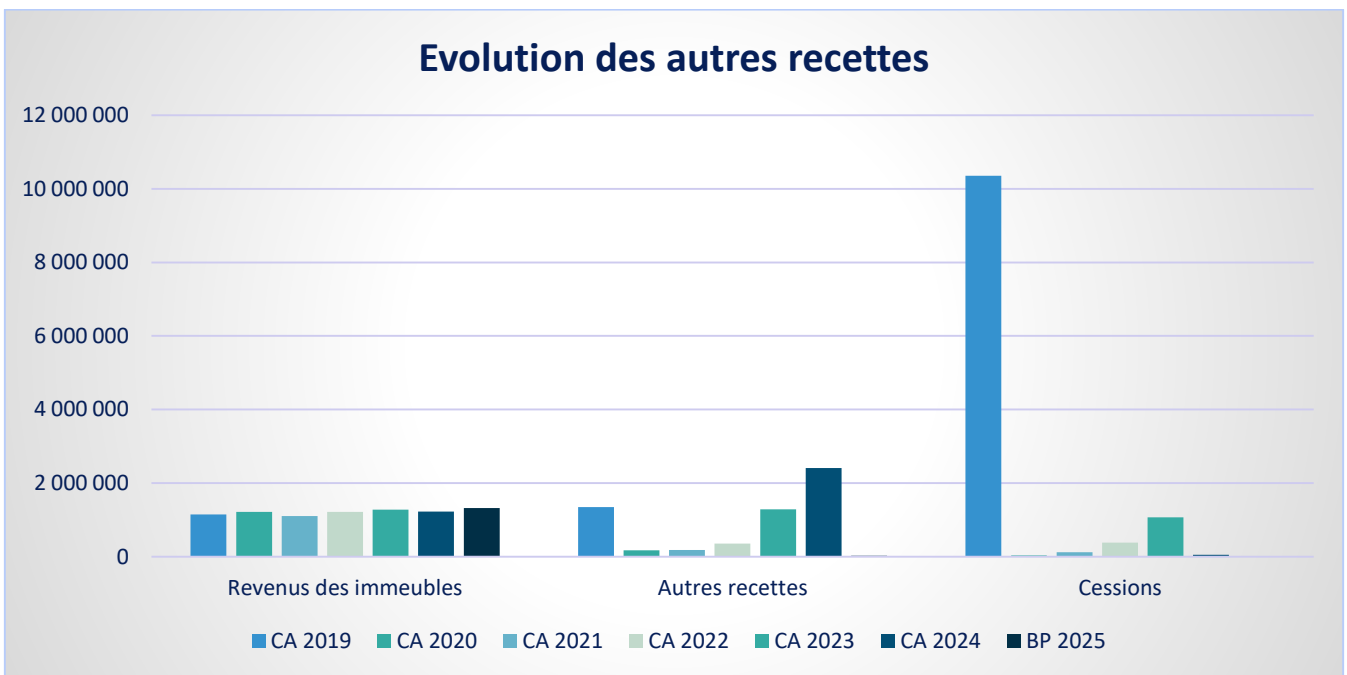
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
Redevances des usagers	1 699 038	1 334 895	1 538 223	1 763 318	2 070 521	2 333 839	1 863 000	-20,17 %
FCTVA	171 241	136 398	153 159	11 836	19 526	48 833	50 000	2,39 %
Participations	426 201	736 948	538 107	631 320	363 005	652 229	592 336	-9,18 %
Dotations recensement + titres sécurisés	10 869	10 835	9 193	13 232	21 173	23 274	23 178	-0,41 %
TOTAL	2 478 590	2 355 475	2 391 841	2 431 542	2 508 925	3 058 176	2 528 514	-17,32 %



Les autres recettes

Autres recettes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
Revenus des immeubles	1 145 097	1 220 074	1 103 898	1 219 387	1 278 101	1 223 950	1 320 250	7,87 %
Autres recettes	1 352 380	170 314	184 411	354 613	1 287 427	2 413 536	26 650	-98,90 %
Cessions	10 351 647	32 185	123 985	380 172	1 067 761	53 510	0	-100,00 %
TOTAL	12 849 124	1 422 573	1 412 293	1 954 173	3 633 290	3 690 995	1 346 900	-63,51 %



La fiscalité

	Hausse des bases		0,20 %	3,40 %	7,10 %	3,90 %		2,39 %
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévisio n à partir bases 2024	2025 Simulati on Mr LE SERRE
Taxe d'habitation								
base commune	9 733 615	9 872 936	1 636 927	1 713 488	1 753 726	2 023 231	2 023 231	1 961 000
taux commune	9,80 %	9,80 %	9,80 %	9,80 %	9,80 %	10,19 %	10,19 %	10,19 %
produit calculé	953 894	967 548	160 419	167 922	171 865	206 170	206 167	199 826
produit définitif	953 894	967 546	160 417	167 922	171 865	206 170	206 167	199 826
Taxe foncière sur les propriétés non bâties								
base commune	794 485	805 221	806 941	834 371	893 266	927 938	927 938	942 900
taux commune	12,04 %	12,04 %	12,04 %	12,04 %	12,04 %	12,52 %	12,52 %	12,52 %
produit calculé	95 656	96 949	97 156	100 458	107 549	116 179	116 178	118 051
produit définitif	95 656	96 949	97 157	100 458	107 548	116 179	116 178	118 051
Taxe foncière sur les propriétés bâties								
base commune	91 386 591	92 754 664	50 186 316	51 968 033	55 829 847	52 783 330	52 783 330	54 073 000
taux commune	19,28 %	19,28 %	40,70 %	40,70 %	40,70 %	42,33 %	42,33 %	42,33 %
produit calculé	17 619 335	17 883 099	20 425 831	21 150 991	22 722 748	22 343 184	22 343 184	22 889 101
lissage	679	954	-3 460	-2 836	-2 199	-1 490		
produit net	17 620 014	17 884 053	20 422 371	21 148 155	22 720 549	22 341 692	22 343 184	22 889 101
RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX EST VOTE	18 669 564	18 948 548	20 679 945	21 416 535	22 999 962	22 664 041	22 665 529	23 206 978
dont effet correcteur				19 616 608	21 081 868	19 750 869	19 751 589	20 229 882
et impôts directs - 73111				1 799 927	1 918 094	2 913 174	2 913 942	2 977 096
rôle supplémentaire - 73118	0	0	0	0	0	7 357	0	0
y compris taxe foncière sur les propriétés bâties				1 531 547	1 638 681	2 598 180	2 591 597	2 659 219

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévision	2025 Prévision
Base locaux industriels				44 074 329	47 384 306	43 912 882	43 912 882	44 964 754
Allocation compensatrices - 74833	0	0	0	17 938 252	19 285 413	17 872 543	17 872 543	18 300 655
complément allocations compensatrices - exo foncier bâti 74833	0	0	0	3 682	3 488	3 787	3 787	3 787
complément allocations compensatrices - exo foncier non bâti 74833	0	0	0	28 746	28 603	28 274	28 274	28 274
coefficient correcteur				0,498122	0,498122	0,498122	0,498122	0,498122
Effet du coefficient	0	0	0	-19 616 608	-21 081 868	-19 750 869	-19 751 589	-20 229 882
Taxe sur les pylones - 73132	160 050	167 640	171 468	175 923	184 536	202 620	202 620	213 156
DCRTP - 748312	351 535	341 429	341 429	341 429	341 429	330 316	330 316	330 316
GIR - 739221	-4 809 634	-4 809 634	-4 809 634	-4 809 634	-4 809 634	-4 809 634	-4 809 634	-4 809 634
RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES	-4 458 099	-4 468 205	-4 468 205	-6 146 561	-6 264 660	-6 126 750	-6 127 470	-6 163 328
SYNTHESE RESSOURCES FISCALES	14 211 465	14 480 343	16 211 740	15 269 974	16 735 302	16 537 291	16 538 059	17 043 650
Attribution de compensation - 73211	9 861 238	9 839 689	9 871 311	9 745 510	9 819 236	10 330 845	10 491 957	10 491 957
Dotation de solidarité communautaire - 73212	504 608	388 785	268 573	264 382	253 335	238 514	238 514	238 514
Dotation forfaitaire - 74111	1 127 533	921 206	710 349	396 801	406 319	346 237	346 237	346 237
Dotation garantie - 74888	0	0	0	0	0	67 045	67 045	67 045
Dotation aménités rurales - 748374	0	0	0	0	0	48 111	0	0
FPIC - 7392221	-191 337	-227 493	-229 546	-253 266	-225 331	-252 317	-252 317	-252 317
SYNTHESE DOTATIONS/COMPENSATIONS	11 302 042	10 922 187	10 620 687	10 153 427	10 253 559	10 778 435	10 891 436	10 891 436
Droits de mutation - 73123	305 291	389 080	390 912	533 760	353 159	250 000	335 000	335 000
Autres reversements (prélèvement douzième) - 739118	-41 550	-41 550	-41 550	-41 550	-41 550	-41 550	-41 550	-41 550
SYNTHESE TAXES DIVERSES	263 741	347 530	349 362	492 210	311 609	208 450	293 450	293 450
	25 777 248	25 750 060	27 181 789	25 915 611	27 300 470	27 524 176	27 722 945	0

La politique tarifaire

La Ville est compétente pour instaurer et fixer le montant des tarifs des services municipaux (article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales). Les activités ayant fait l'objet de l'étude l'an passé constituent des services publics administratifs facultatifs, qui peuvent être financés à la fois par les redevances des usagers et par le budget général de la collectivité.

Le système tarifaire actuellement en vigueur a vocation désormais à se stabiliser en fonction des critères établis relatifs aux ressources du foyer et aux tranches tarifaires. Ainsi, le taux d'effort, correspondant à la part des ressources mobilisées par un foyer pour accéder à un service public, reste le principe pour une politique tarifaire plus juste, lisible et solidaire.

Il est à noter que la politique tarifaire sans être remise en cause doit s'adapter en cas de difficulté d'application. C'est ainsi que la tarification du domaine public, plus spécifique aux activités circassiennes devrait être modifiée lors d'un prochain conseil municipal, afin de tenir compte d'incohérences relevées en 2024. D'autres secteurs pourront être revus en fonction des mêmes constats.

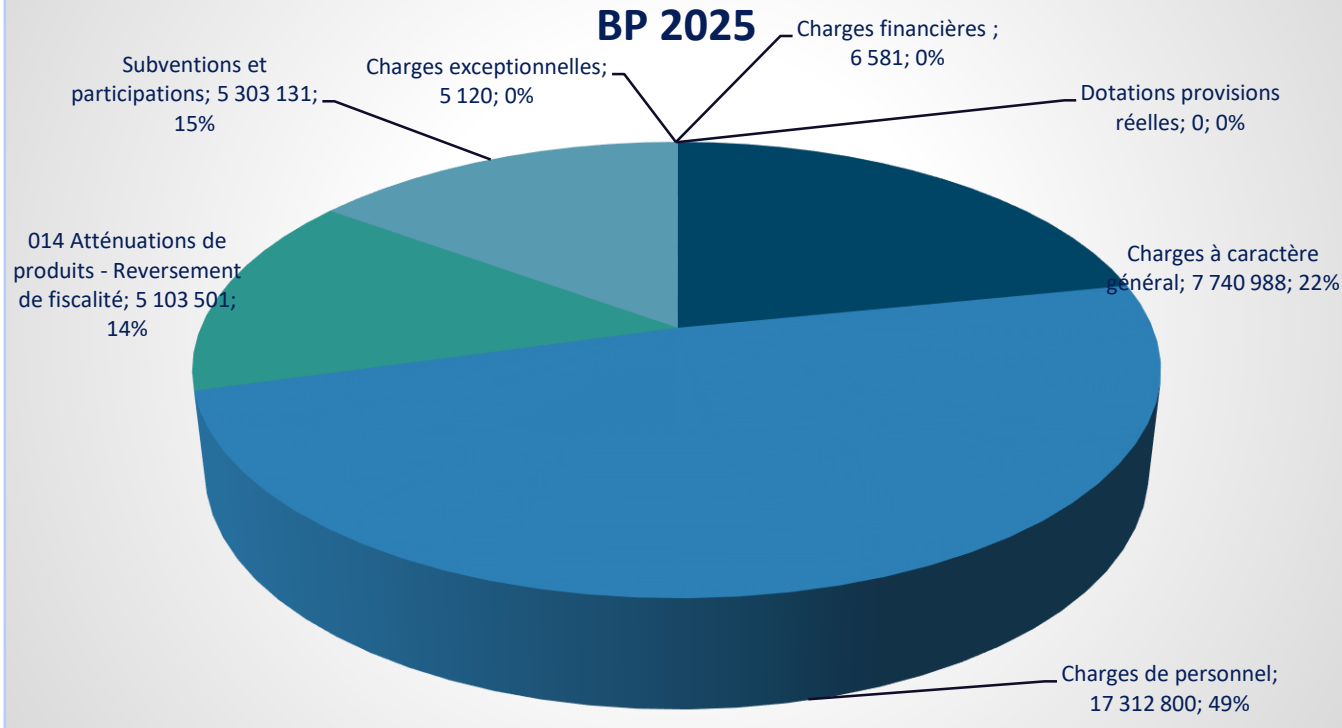
Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/CA 2024
Charges à caractère général	7 984 717	7 067 572	6 748 481	7 309 249	7 726 828	6 182 184	7 740 988	25,21 %
Charges de personnel	15 499 144	15 437 699	15 825 646	16 106 790	16 053 744	16 833 693	17 312 800	2,85 %
014 Atténuations de produits - Reversement de fiscalité	5 042 521	5 090 128	5 080 730	5 104 450	5 076 515	5 103 501	5 103 501	0,00 %
Subventions et participations	4 531 005	4 023 294	3 776 049	4 635 344	5 573 153	4 558 442	5 303 131	16,34 %
Charges financières	70 969	136 245	99 412	311 582	10 847	3 494	6 581	88,34 %
Charges exceptionnelles	668 192	110 739	60 694	28 875	27 083	7 860	5 120	-34,86 %
Dotations provisions réelles	63 000	0	106 069	0	0	0	0	0
TOTAL Dépenses réelles	33 859 548	31 865 676	31 697 081	33 496 290	34 468 170	32 689 174	35 472 121	8,51 %
Dépenses exceptionnelles d'ordre	12 124 866	42 685	447 451	380 302	1 308 545	56 143	14 064	-74,95 %
Dotations aux amortissements et provisions	2 176 009	2 112 596	2 217 150	2 217 544	2 316 673	2 364 928	2 463 345	4,16 %
TOTAL Dépenses de fonctionnement	48 160 423	34 020 958	34 361 682	36 094 136	38 093 388	35 110 245	37 949 530	8,09 %

Structure des dépenses réelles de fonctionnement -

BP 2025



Répartition des dépenses réelles

	Structure des dépenses réelles de fonctionnement CA 2024	Structure des dépenses réelles de fonctionnement BP 2025
Charges à caractère général	6 182 184	7 740 988
Charges de personnel	16 833 693	17 312 800
014 Atténuations de produits - Reversement de fiscalité	5 103 501	5 103 501
Subventions et participations	4 558 442	5 303 131
Charges financières	3 494	6 581
Charges exceptionnelles	7 860	5 120
Dotations provisions réelles	0	0

Les charges du personnel

Premier poste de dépenses, le chapitre 012 représente en prévision 2025 un montant d'environ 17,3 M d'€. Cette évolution a imposé de déterminer des choix dans la GPEEC, mais avec la volonté de dé-précariser.

Le principe de non remplacement systématique est aujourd'hui imposé à tous, d'où les 3 scénarii à challenger en tant que de besoin en instance pour déterminer le juste équilibre.

Il s'agit de prévoir l'avenir et d'aller au-delà de l'année 2025.

Il nous faut proposer dans l'ensemble des projets de service, une analyse des plans de charge et des organisations : éviter les tâches chronophages, se poser la question de la pertinence de certaines actions, engager une transformation fonctionnelle de l'administration. Les cycles horaires doivent absolument être réinterrogés et adaptés aux besoins du service.

L'année 2025 verra la mise en œuvre de l'adaptation des projets de service finalisés en 2024.

Ainsi, chaque direction et service en concertation avec les agents ont pu développer une démarche concertée d'élaboration des projets de service, le dernier semestre 2024 a été consacré au partage des projets à travers 6 instances associant partenaires sociaux et responsables.

La démarche et les objectifs envisagés de la démarche GPEEC développés depuis 2021 reste une priorité pour anticiper les mouvements, étudier les hypothèses d'évolutions de l'organisation des services et permettre ainsi de choix en matière de charges de personnels.

Les objectifs poursuivis :

- **Anticiper les évolutions des besoins de la commune** et aider les élus et la DG à arbitrer et à adapter et redéployer les ressources humaines ;
- **Accompagner les encadrants managers** dans la conduite des changements à mettre en œuvre sur le plan humain et organisationnel ;
- Accompagner les efforts menés pour **faire évoluer les pratiques managériales** au sein de l'administration municipale ;
- **Sécuriser la collectivité et la situation des agents** sur les plans statutaire et financier mais aussi en termes de qualité des conditions de travail et de santé au travail ;
- **Accompagner la recherche de la meilleure efficacité collective des services de la commune.**

La méthode GPEEC qui avait évolué en fin d'année 2023 s'est poursuivie tout au long de l'année 2024 et l'outil de présentation a été amélioré afin d'apporter toutes les informations nécessaires aux preneurs de décisions.

Ainsi, le document de GPEEC présente systématiquement un tableau synthétique de la demande, ce qui permet d'en avoir une vision et un traitement facilités.

Dans la démarche GPEEC mise en place, 10 comités de pilotage GPEEC ont été organisés permettant aux élus de prendre connaissance des rapports d'orientations liés aux mouvements : départs en retraite, mobilité externe, mobilités internes...

Pour permettre la prise de décisions, les argumentaires des services sont abordés, la fiche de poste et l'organigramme du service concerné sont présentés, ce qui permet d'identifier visuellement le poste ciblé.

Les directions ont été force de propositions à travers la formalisation d'hypothèses concertées à partir des documents de référence suivants :

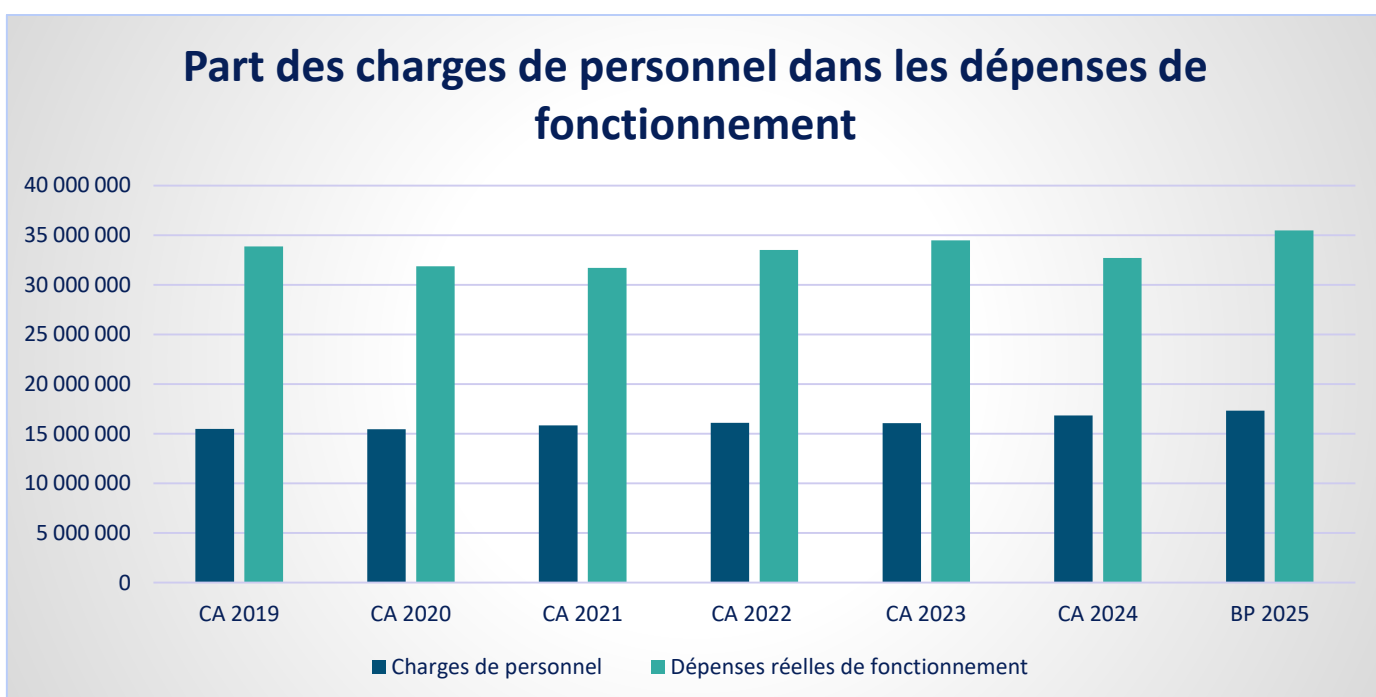
- État des lieux des départs en retraite 2024-2025
- Liste des agents dont les contrats arrivent à échéance dans le prochain semestre
- Orientations GPEEC actées, encours de recrutement ou non engagées
- Réorientations et réévaluations des politiques publiques selon les priorités établies de l'équipe municipale

Il a été de fait demandé à l'ensemble des directions et services concernés d'établir différentes hypothèses en précisant à chaque fois, les impacts en termes d'actions ou de changements fonctionnels à opérer.

L'année 2025 prend en compte les mouvements connus en 2024 : 10 départs en retraite ont été remplacés en cohérence avec les études de réorganisation, 6 démissions ont été déposées, 5 mutations externes ont été observées, 7 agents titulaires ont intégré les effectifs de la ville, 16 agents ont été stagiaires à leur recrutement et 8 agents internes ont été stagiaires sur un nouveau grade suite à concours ou promotion interne, 20 agents sont en disponibilité ou détachement.

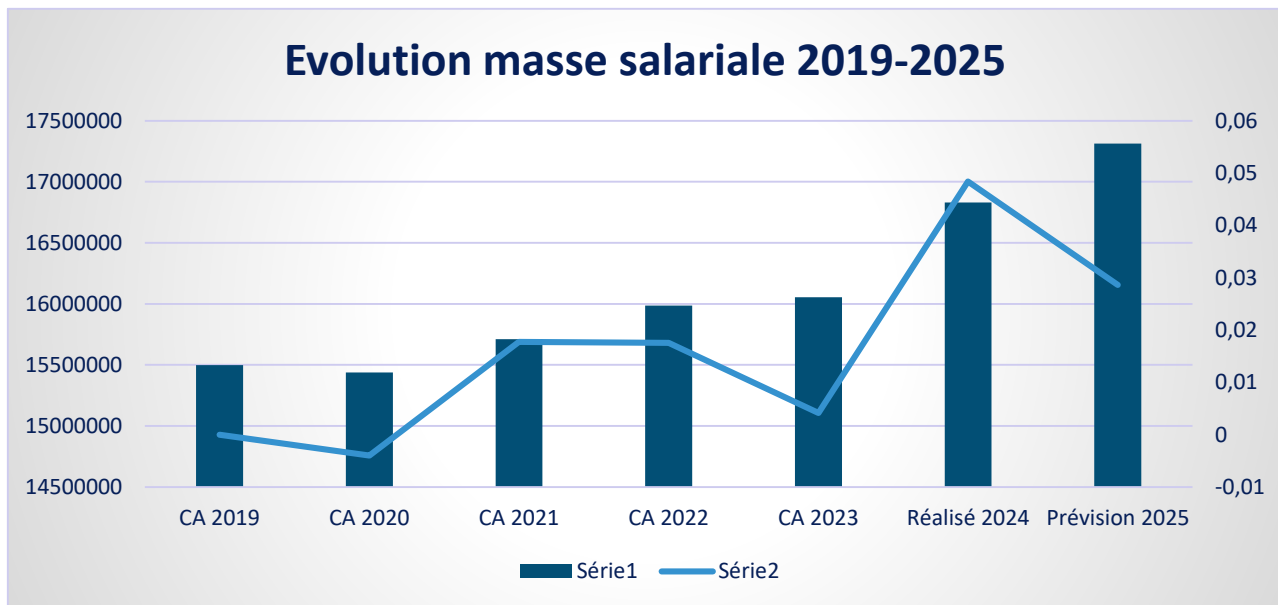
Des périodes de carence pour les postes de remplacements de cadres ou d'agents ont été appliquées ou subies : plus de tuilage dans les changements de poste en attente de recrutement ou dans les mouvements internes : des périodes d'intérim absorbées par une responsabilisation des agents et une valorisation du régime indemnitaire sans recours aux heures supplémentaires majoritairement.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Charges de personnel	15 499 144	15 437 699	15 825 646	16 106 790	16 053 744	16 833 693	17 312 800
Dépenses réelles de fonctionnement	33 859 548	31 865 676	31 697 081	33 496 290	34 468 170	32 689 174	35 472 121
<i>Ratio</i>	<i>45,77 %</i>	<i>48,45 %</i>	<i>49,93 %</i>	<i>48,09 %</i>	<i>46,58 %</i>	<i>51,5 0%</i>	<i>48,81 %</i>



L'évolution de la masse salariale – Chapitre 012

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Réalisé 2024	Prévision 2025
Montant	15 499 144,25 €	15 437 698,68 €	15 711 325,94 €	15 987 249,21 €	16 053 743,58 €	16 830 613,99 €	17 312 800,00 €
Evolution	0,00%	-0,40%	1,77%	1,76%	0,42%	4,84%	2,86%



L'évaluation financière de la masse salariale 2025 a été basée sur une projection sur 12 mois des salaires du mois de novembre 2024, à laquelle est intégré l'impact des arrivées sur l'année : augmentation des effectifs de la crèche liée à l'ouverture du pôle enfance, déprécarisation de postes sur les relais de proximité.

Sont intégrées plusieurs évolutions : la mesure de revalorisation du Rifseep au regard de la recotation des postes en 2024 avec une démarche concertée associant responsables, encadrants et partenaires sociaux dans la démarche de définition du référentiel (80 K€), le passage à taux plein du régime indemnitaire pour les agents remplaçants (30 K€), la participation à la mutuelle prévoyance depuis le 1er janvier 2025 à hauteur de 7 € mensuel par agent souscrivant un contrat (13 K€).

Le glissement vieillesse et technicité au regard des évolutions de carrière est évalué à 120 K€.

L'orientation budgétaire se traduit par des charges de personnels qui augmentent de 2.64 %, ce qui traduit d'abord une maîtrise des dépenses de masse salariale pour absorber l'impact de mesures subies l'augmentation par décret le 30 janvier 2025 de la cotisation employeur pour les agents CNRACL de 3 % soit 92 K€.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution des carrières des agents est évalué à 120 000 €.

Une analyse diagnostique de l'absentéisme et des remplacements va être mise en œuvre en 2025 pour identifier des enveloppes financières de remplacement. Les remplacements en 2025 sont évalués à 488 K€ contre 505 K€ en 2023.

Aussi à travers des partenariats, ou la mise en place de conventions des recettes, ces dernières

viennent atténuer les charges de fonctionnement :

- La convention de mutualisation CAC de l'ordre de 200 000 €,
- L'inscription de la commune dans la dynamique départementale des Projets Educatifs Sociaux et Locaux, se traduit aussi par des appuis financiers optimisés de la part d'institutions départementales :
 - Soit dans l'accès à des espaces de ressource et à des formations pour nos agents, prises en charges par ces partenaires.
 - Soit par l'attribution d'aides au fonctionnement, calculées notamment sur la masse salariale d'un certain nombre de politiques publiques dédiées à l'enfance, la jeunesse et la famille. La Convention Territoriale Globale en est l'exemple le plus important, puisque la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche intervient à hauteur de 490 000€ en appui d'un certain nombre de postes d'agents communaux éligibles.
 - Soit par le conseil dans l'organisation optimisée de nos services aux familles. La nouvelle crèche en est un bon exemple, puisque malgré une évolution de la capacité d'accueil de 60 % (22 à 35 berceaux) la participation de la commune devrait rester stable.

La valorisation des travaux en régie est évaluée à 120 K€ pour l'année 2025.

L'évolution de la masse salariale

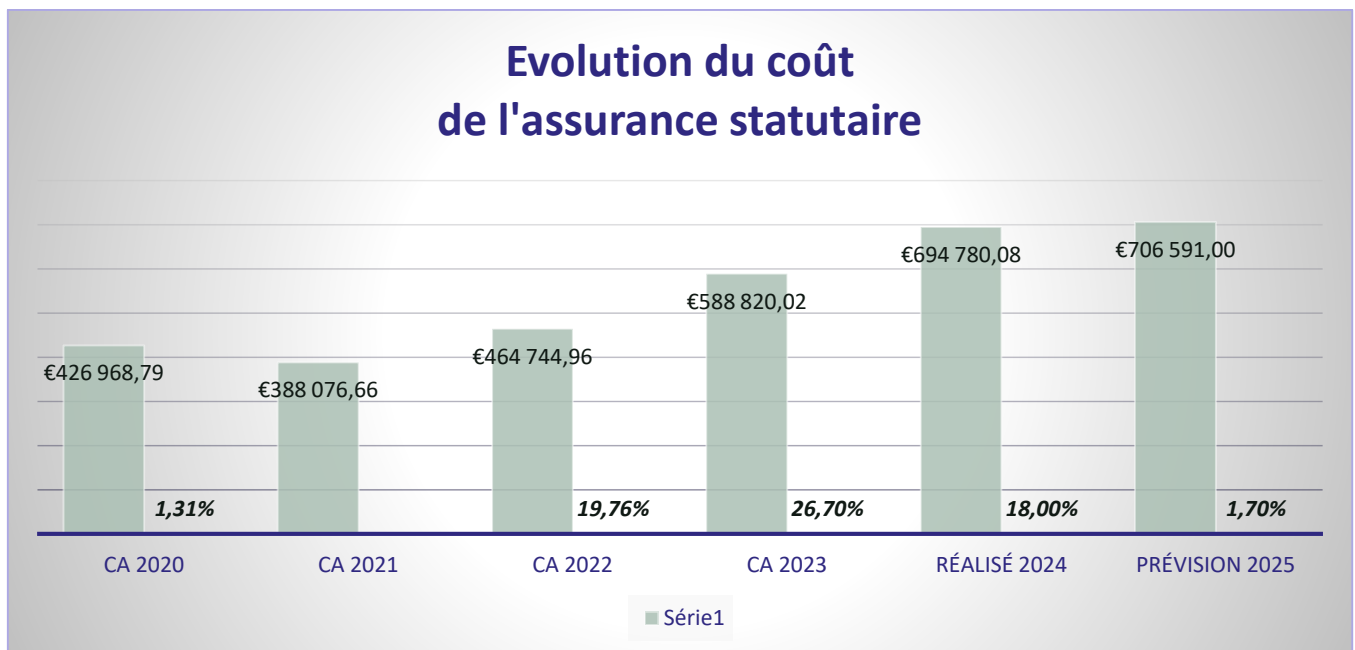
Focus sur l'assurance statutaire

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Réalisé 2024	Prévision 2025
421 452,36 €	426 968,79 €	388 076,66 €	464 744,96 €	588 820,02 €	694 780,08 €	706 591,48 € €
0,00 €	1,31 %	-9,11 %	19,76 %	26,70 %	18,00 %	7,93 %

Le marché des assurances statutaires a été attribué début 2023 à la Sté Eucare pour la Ville. Courant 2024, ASTER, courtier de la Ville a informé du retrait de cet assureur. Mandaté par la Ville, le courtier a négocié une solution de substitution dans les mêmes conditions que celles prévues au marché initial.

- Agents CNRACL 2024 : taux à 7,44 %
- Agents IRCANTEC : taux à 2 %
- Décès : taux à 0,30 %

Cette évolution subie depuis plusieurs années conduit la collectivité à étudier la mutualisation d'un marché d'assurance avec le centre de gestion de la Manche en 2026.



L'évolution de la masse salariale Focus sur les emplois saisonniers

La répartition en 2024 est la suivante :



L'enveloppe budgétaire consacrée aux emplois saisonniers pour l'année 2024 est de 256 634 €. L'enveloppe 2025 est évaluée sur les mêmes bases.

Pour rappel :

2023 : 255 K€,

2022 : 234 K€,

2021 : 251 K€,

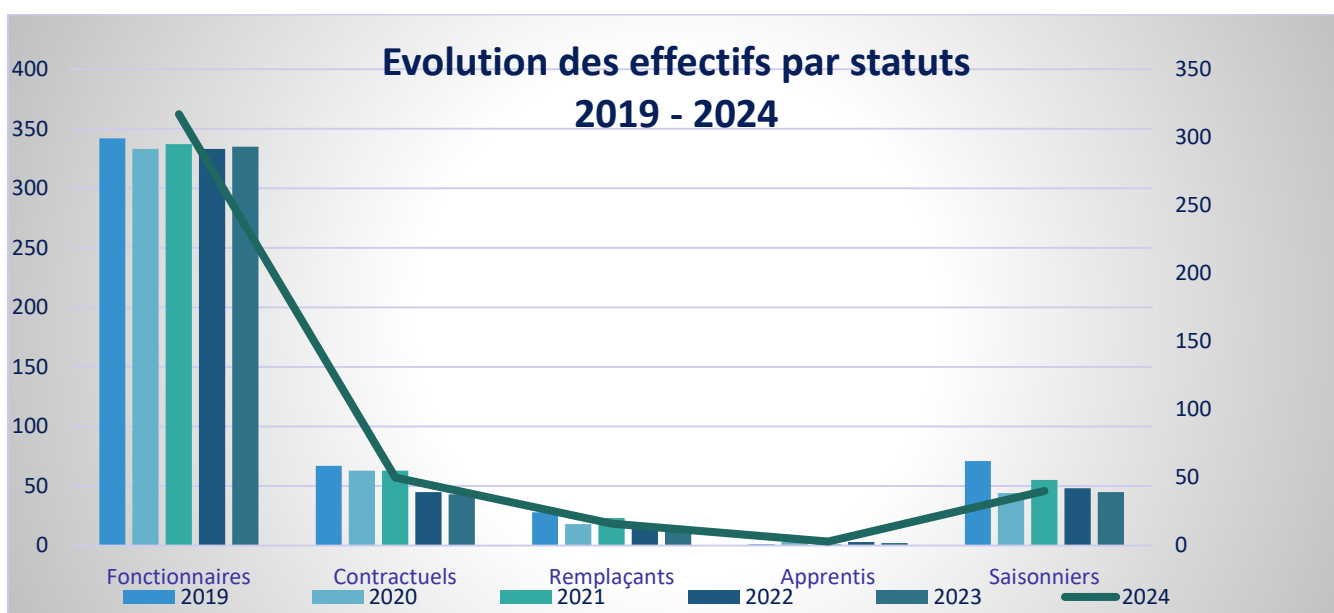
2020 : 187 K€

2019 : 339 K€.

Analyse des effectifs

Structure des effectifs par statut

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2019/2023
Fonctionnaires	342	333	337	333	335	318	-7,02 %
Contractuels	67	63	63	45	43	50	-25,37 %
Remplaçants	28	18	23	16	15	16	-42,86 %
Apprentis	1	3	1	3	2	3	200,00 %
Sous-total	438	417	424	397	395	387	-11,64 %
Saisonniers	71	44	55	48	45	40	-43,66 %
TOTAL	509	461	479	445	440	427	-16,11 %



Les effectifs ont diminué de -11,64 % (hors saisonniers) depuis 2019 en lien avec les transferts de compétence, la GPEEC mise en place par la collectivité, les mobilités externes ou départs en retraite et les carences observées sur certains recrutements.

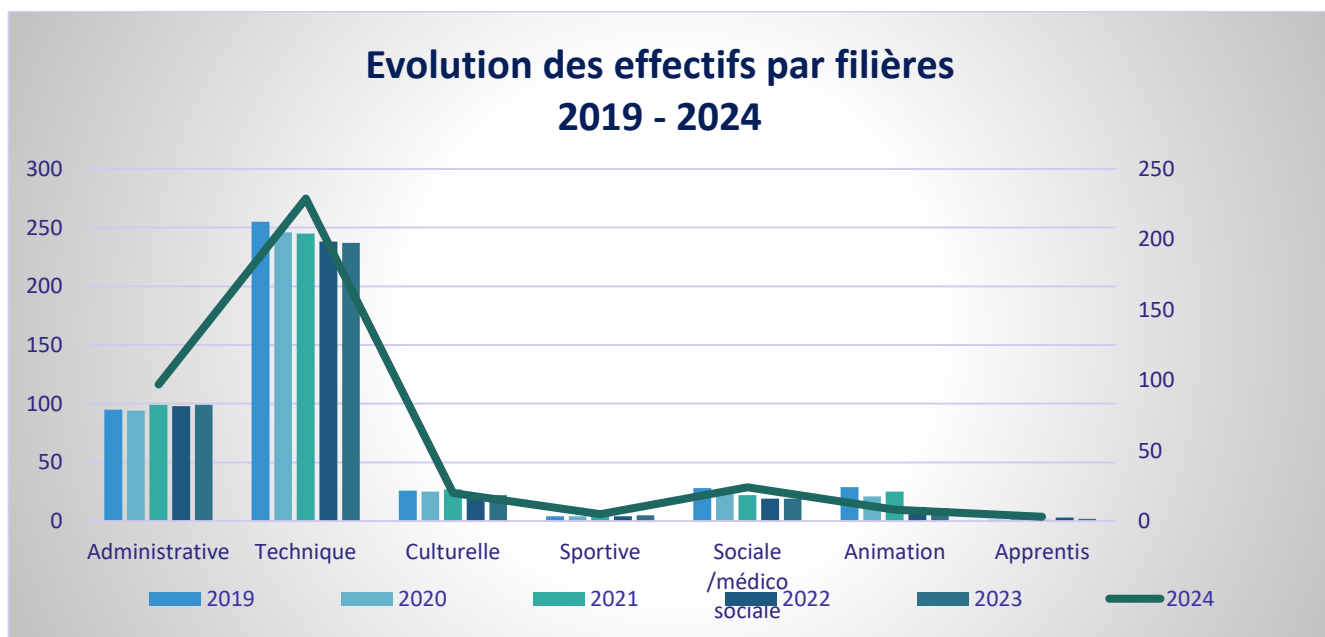
La Ville fait également moins appel aux agents contractuels (-25,37 %), ce qui tend à expliquer une certaine stabilisation de l'organisation de l'administration.

Analyse des effectifs

Structure des effectifs par filières

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2019/2024
Administrative	95	94	99	98	99	97	2,11 %
Technique	255	246	245	238	237	229	-10,20 %
Culturelle	26	25	27	23	22	20	-23,08 %
Sportive	4	4	5	4	5	5	25,00 %
Sociale et médico-sociale	28	24	22	19	19	24	-14,29 %
Animation	29	21	25	12	11	8	-72,41 %
Apprentis	1	3	1	3	2	3	200,00 %
TOTAL	438	417	424	397	395	386	-9,82 %

Soit 52 postes en moins depuis 2019.

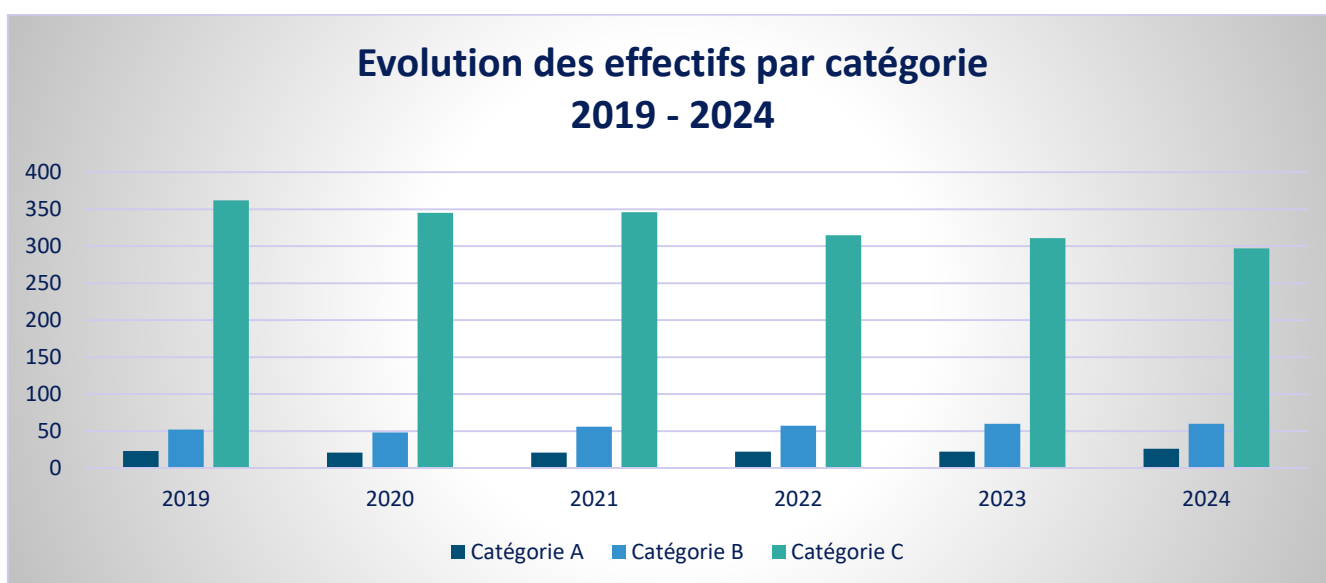


La filière technique représente 59,33 % des agents en 2024 ; la filière administrative 25,13 %.
La baisse significative des effectives de la filière animation en 2021 s'explique par le transfert de la compétence et des personnels vers le monde associatif.

Analyse des effectifs

Structure des effectifs par catégorie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% par catégorie
Catégorie A	23	21	21	22	22	26	6,74 %
Catégorie B	52	48	56	57	60	60	15,54 %
Catégorie C	362	345	346	315	311	297	76,94 %
Apprentis	1	3	1	3	2	3	0,78 %
TOTAL	438	417	424	397	395	386	100 %



Les agents relevant de la catégorie C, toutes filières confondues, représentent 76,94 % des effectifs, 15,54 % pour les catégories B et 6,74 % pour les catégories A. Le taux d'encadrement à la ville de la Hague est ainsi moins élevé que la moyenne nationale (12,53 %⁴).

La représentativité des agents de catégorie C peut s'expliquer en partie par le choix politique de maintenir un haut niveau de services publics assurés en régie par des agents municipaux et de garantir une proximité géographique de ces services sur l'ensemble du territoire. Ex : restauration scolaire, entretiens des espaces publics, mairies déléguées, etc...).

4 Source : Rapport DGCL 2020 – Ministère de la fonction publique territorial (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>)

Analyse des effectifs

Pyramide des âges

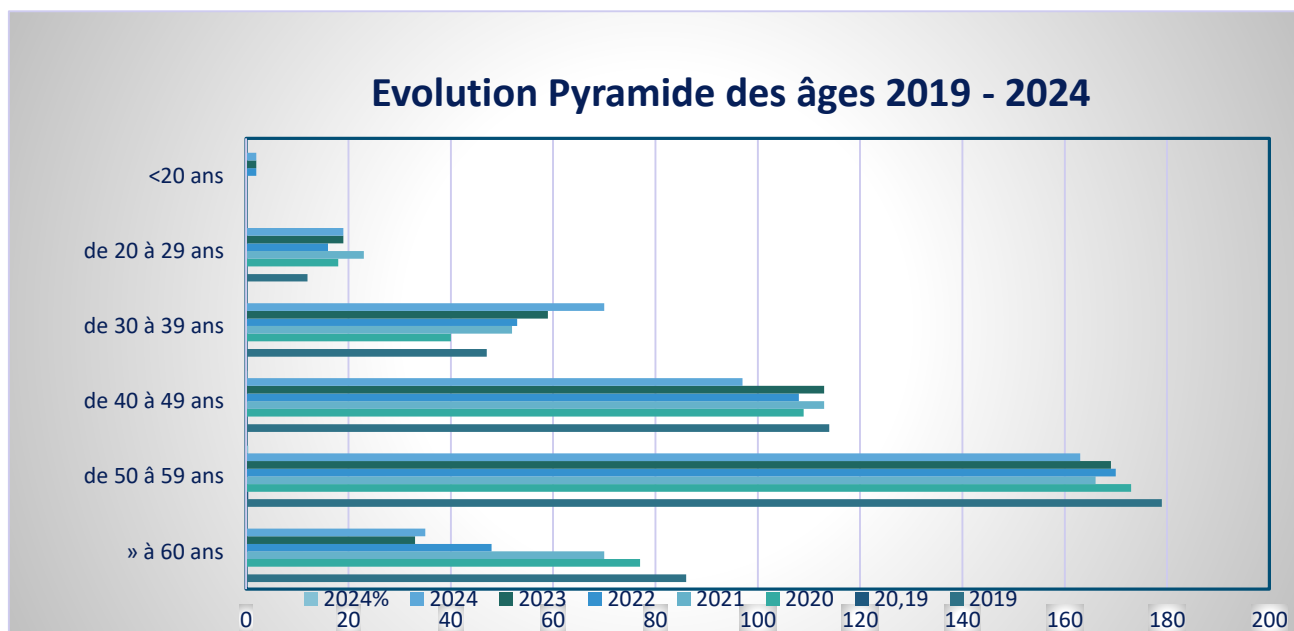
Cette répartition montre que 39 % de l'effectif de la collectivité est âgé de plus de 50 ans. L'accompagnement des agents dans leur carrière, la structuration d'un plan d'actions sur la qualité de vie au travail sont des priorités portées dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

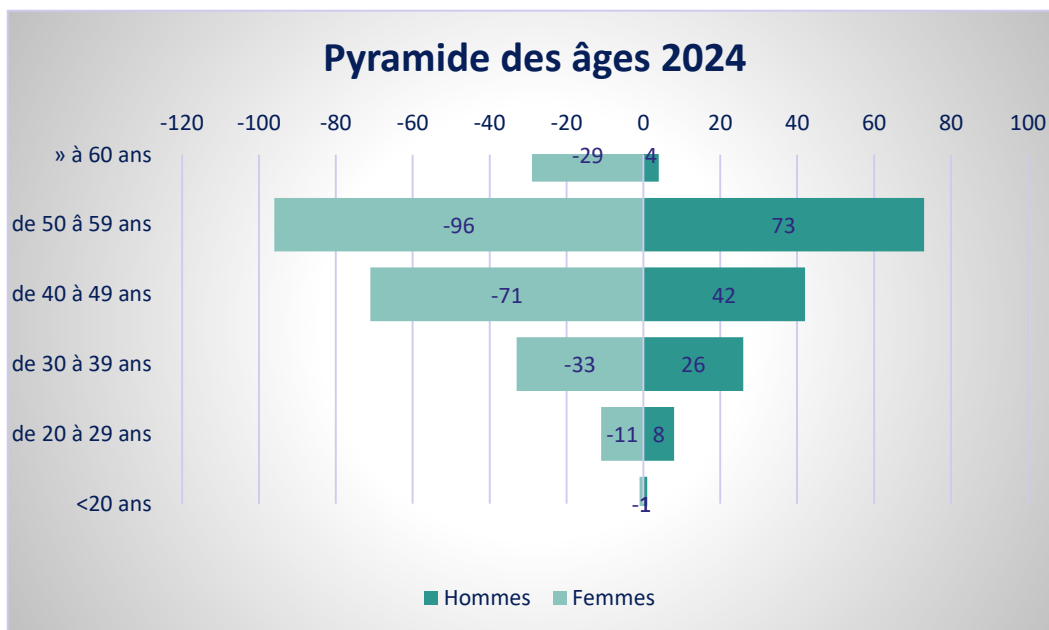
Répartition des effectifs par âges

	2019	%	2020	2021	2022	2023	2024	%	Evolution 2019/2023
» à 60 ans	86	19,63 %	77	70	48	33	35	9,07 %	-59,30 %
de 50 à 59 ans	179	40,87 %	173	166	170	169	163	42,23 %	-8,94 %
de 40 à 49 ans	114	26,03 %	109	113	108	113	97	25,13 %	-14,91 %
de 30 à 39 ans	47	10,73 %	40	52	53	59	70	18,13 %	48,94 %
de 20 à 29 ans	12	2,74 %	18	23	16	19	19	4,92 %	58,33 %
<20 ans	0	0 %	0	0	2	2	2	0,52 %	0,52 %
TOTAL	438	100 %	417	424	397	395	386	100 %	

En 2024, 42,23 % des effectifs totaux de la collectivité étaient âgés de 50 à 59 ans. C'est la part des agents de la tranche d'âge 40-49 ans qui augmente passant de 59 en 2023 à 70 en 2024, soit 32,86 % de plus.

La population des plus de 60 ans représente près 10 % des effectifs.



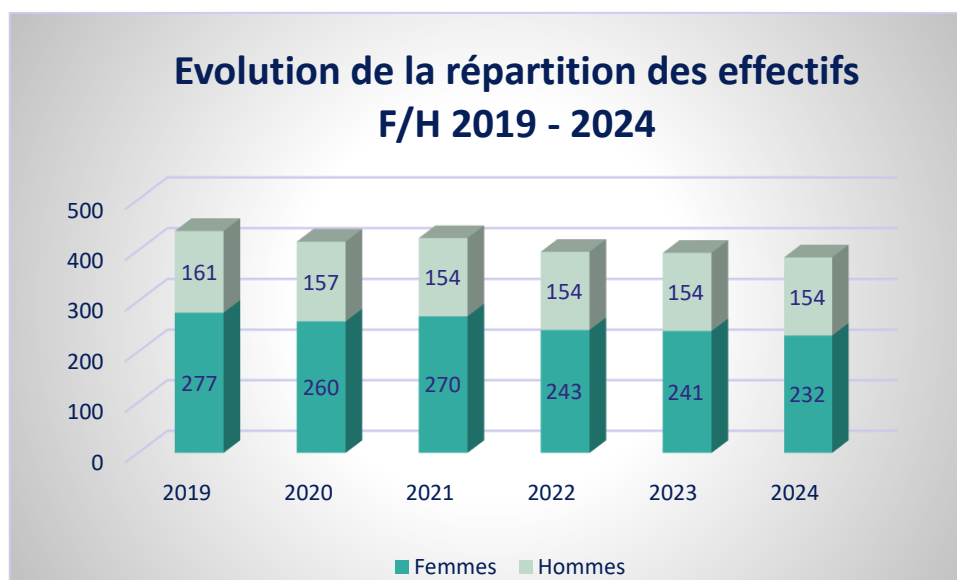


La pyramide des âges 2024 révèle un âge moyen élevé au sein de la collectivité. Cette forme de graphique appelée en « champignon » est synonyme de solides compétences reposant entre les mains d’agents expérimentés et/ou de recrutements massifs à une certaine période. Cela implique donc également une masse salariale importante, et peut également être synonyme dans certains cas, d’une moindre capacité d’adaptation. En outre, les départs en retraite simultanés peuvent entraîner un risque de perte de l’histoire et du savoir-faire brutal. Identifier cette situation permet donc d’agir en amont afin de permettre la transmission des compétences.

Analyse des effectifs

Répartition des effectifs femmes-hommes

	2019		2020		2021	2022		2023			2024	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
» à 60 ans	63	23	59	18	56	14	38	10	29	4	27	8
de 50 à 59 ans	104	75	101	72	97	69	96	74	96	73	90	73
de 40 à 49 ans	74	40	69	40	71	42	66	42	71	42	64	33
de 30 à 39 ans	28	19	22	18	32	20	31	22	33	26	40	30
de 20 à 29 ans	8	4	9	9	14	9	11	5	11	8	11	8
<20 ans	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	2
SS TOTAL	277	161	260	157	270	154	243	154	241	154	232	154
TOTAL	438		417		424	397		395			386	



Toujours au 31 décembre 2024, la population féminine représentait 60,10 % des effectifs totaux, soit 232 agents femmes sur 386 agents au total.

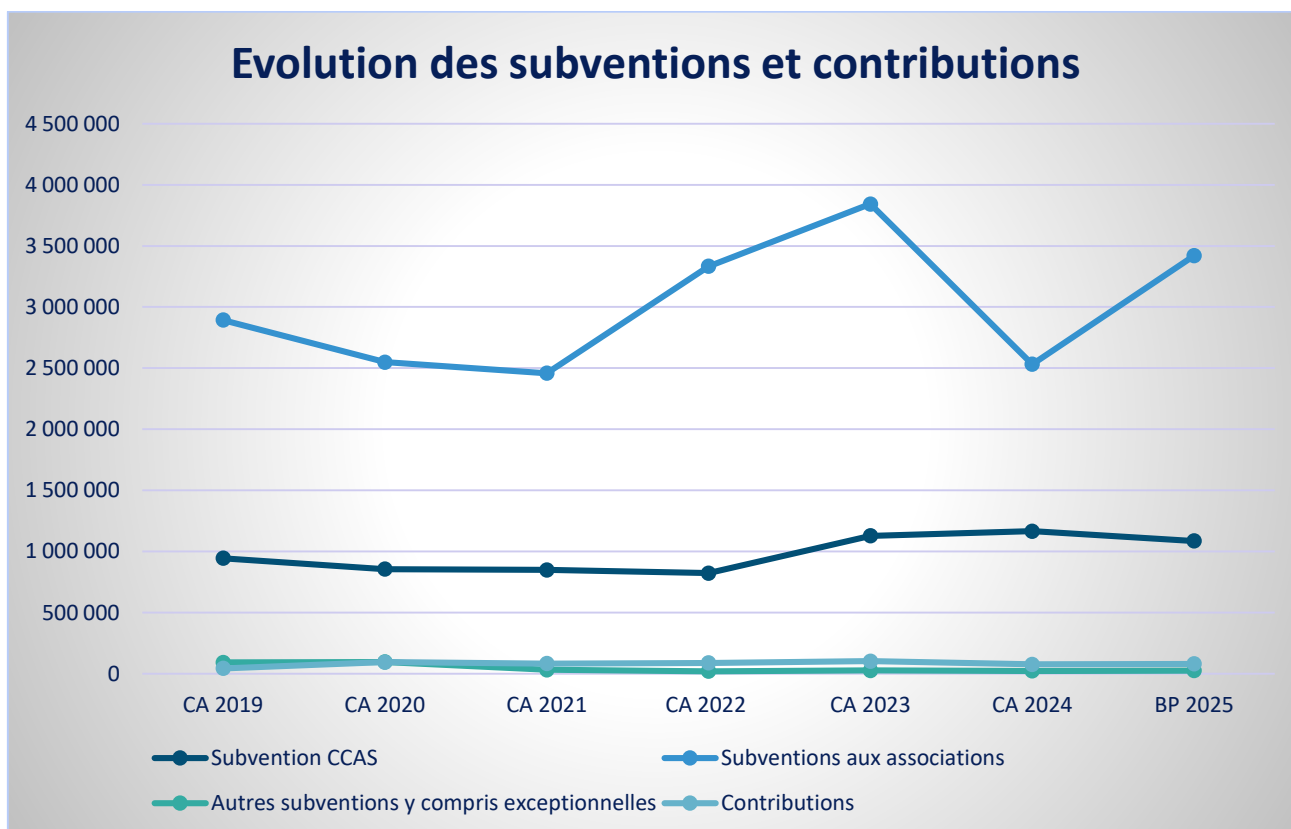
On peut également remarquer que les femmes sont majoritaires dans la tranche d'âge la plus élevée (27 sur 25) : elles font toutes partie de la catégorie C et relèvent majoritairement de la filière technique (18 sur 27).

Les autres charges de gestion courante

Participation et soutien associatif

Subventions et contributions

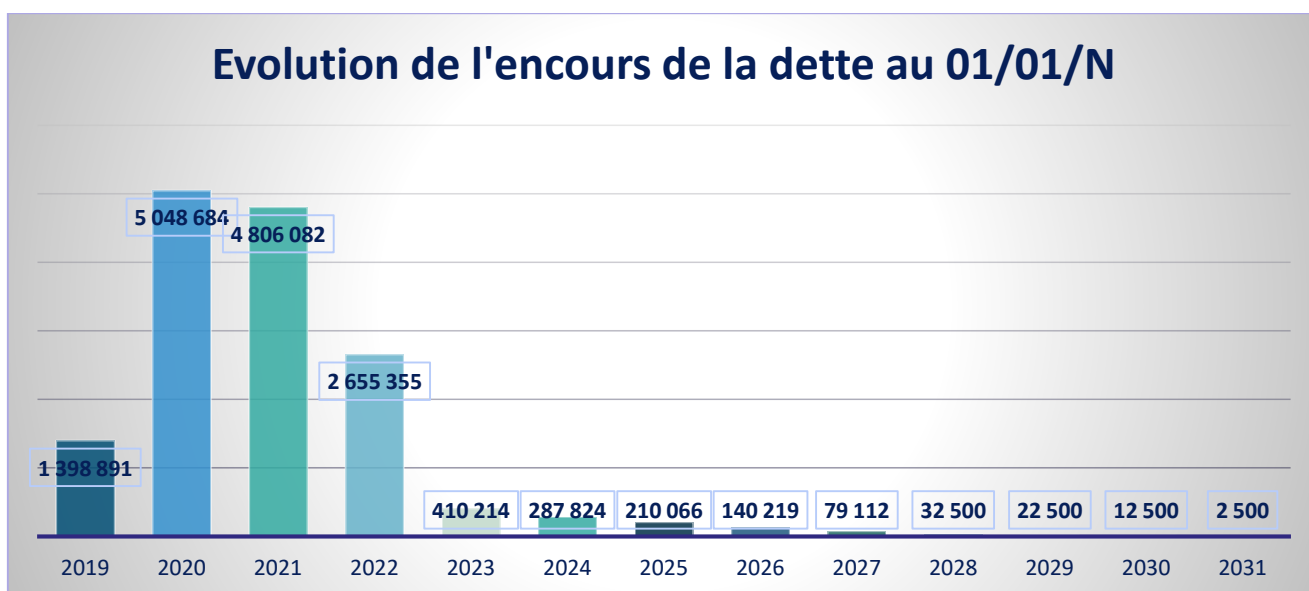
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Subvention CCAS	944 530	855 420	849 277	823 174	1 128 100	1 165 705	1 086 634
Subventions aux associations	2 893 756	2 548 885	2 458 419	3 333 749	3 842 083	2 531 777	3 419 924
Autres subventions y compris exceptionnelles	92 207	96 102	31 988	19 496	26 751	23 170	24 700
Contributions	43 766	95 328	82 995	88 426	102 023	75 848	80 000
TOTAL	3 974 259	3 595 735	3 422 680	4 264 845	5 098 957	3 796 501	4 611 258



La gestion de la dette

Evolution de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Capital restant dû au 1/1	1 398 891	5 048 684	4 806 082	2 655 355	410 214	287 824	210 066	140 219	79 112	32 500	22 500	12 500	2 500
Renégociation des emprunts	4 136 148	0	323 466	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement du Capital	486 355	242 602	2 474 194	2 245 140	122 390	77 758	69 848	61 107	46 611	10 000	10 000	10 000	2 500
Remboursement des Intérêts	58 520	122 023	79 434	43 234	12 526	8 943	6 581	4 531	2 682	963	628	293	21
Intérêts courus non échus	12 449	14 222	-3 170	-6 870	-1 680	-5 449							
Indemnité remboursement anticipé	0	0	23 149	275 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuité	557 323	378 847	2 573 606	2 556 723	133 236	81 253	76 429	65 639	49 294	10 963	10 628	10 293	2 521



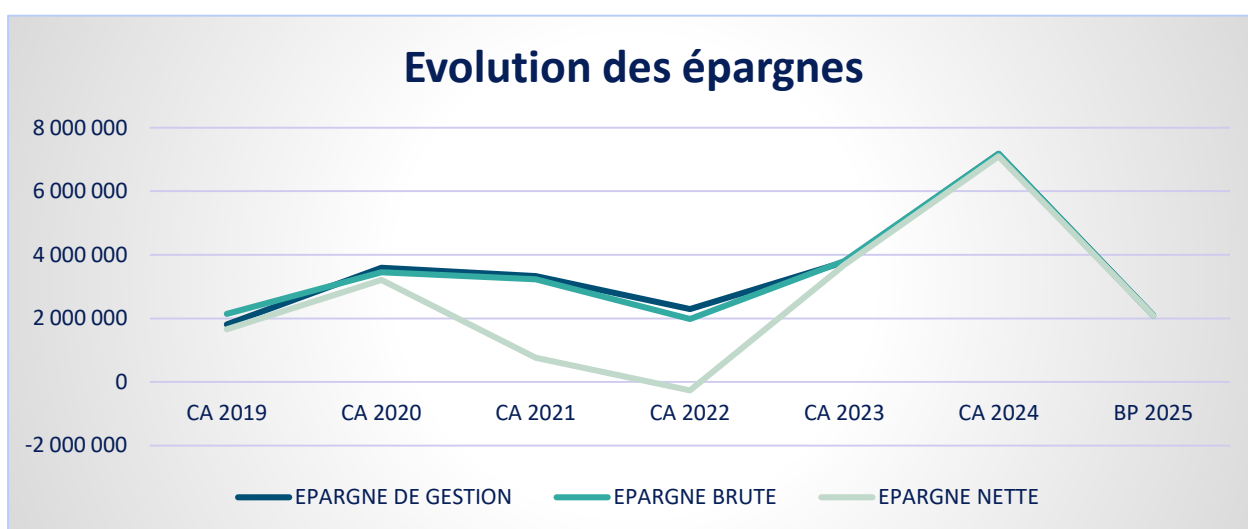
Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation de son épargne brute, il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31/12/N/épargne brute N.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Epargne brute	2 141 206	3 453 484	3 232 184	1 977 957	3 801 987	7 178 151	2 095 103
Encours de la dette au 31/12	5 048 684	4 806 082	2 655 355	410 214	287 824	210 066	140 219
Ratio en années	2,36	1,39	0,82	0,21	0,08	0,03	0,07

Les épargnes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Epargne de gestion	1 808 622	3 589 729	3 331 596	2 289 539	3 777 561	7 181 646	2 101 684
Epargne brute	2 141 206	3 453 484	3 232 184	1 977 957	3 801 987	7 178 151	2 095 103
Epargne nette	1 654 851	3 210 882	757 990	-267 183	3 679 597	7 100 393	2 095 103



Investissement

Les recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Subventions d'investissement	870 231	745 756	340 327	594 244	371 568	1 236 331	131 296
FCTVA	790 779	1 188 464	1 728 270	850 358	700 298	1 297 652	1 000 000
Taxe d'aménagement	46 001	58 803	84 793	109 478	163 291	50 477	40 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 575 156	0	8 500 000	0	0	1 970 006	0
Dépôts et cautionnements	15 628	10 982	9 312	12 588	4 263	3 986	14 000
Autres immobilisations financières	383 438	383 438	383 438	383 437	1 342 148	72 554	45 000
Cessions	0	0	0	0	0	0	94 752
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	195 165	390 330	195 165
TOTAL	4 681 233	2 387 442	11 046 139	1 950 105	2 776 733	5 021 336	1 520 213

Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Emprunts et dettes assimilées	492 110	254 908	2 482 042	2 258 887	770 959	81 460	83 848
Immobilisations incorporelles	161 131	56 854	108 295	197 593	211 350	263 139	362 740
Subventions d'équipement	330 888	113 074	404 976	467 508	308 532	426 023	905 662
Immobilisations corporelles	1 519 028	1 081 947	1 226 071	1 443 077	1 699 484	1 966 130	3 541 393
Travaux en cours	7 408 298	5 122 549	4 900 240	3 404 841	3 630 407	6 341 554	12 817 694
Opération pour compte de tiers	0	0	0	0	19 623	0	780 660
TOTAL	9 911 454	6 629 836	9 121 624	7 779 505	6 640 355	9 078 306	18 491 997

Les cessions

	Prix de vente	Valeur nette comptable	Plus ou moins-value
Biens figurant au patrimoine			
SCI FAVET - parcelle 24 ZAC Maison George	3 550,00	745,50	2 804,50
SCI LEGRAND - parcelle 73 ZAC Maison George	3 220,00	676,20	2 543,80
Matériel/véhicules	46 740,00	9 608,85	37 131,15
TOTAL	53 510,00	11 030,55	42 479,45

Biens ne figurant pas au patrimoine			
Matériel/véhicules	11 500,30		
Conservatoire du Littoral - Costil de la Haute Falaise	1,00		
B ALLEGRA - parcelle Omonville la Rogue	165,00		
Famille SIMON - parcelle Acqueville	3 800,00		
THARSILE - parcelle Sainte-Croix-Hague	1 000,00		
TOTAL	16 466,30		
BILAN CESSIONS	69 976,30	11 030,55	42 479,45

Les cessions, selon la réglementation comptable, sont inscrites budgétairement en recette d'investissement (s'agissant d'un bien issu du patrimoine de la commune), sur la base d'un acte juridique attestant de l'engagement des parties dans la vente. Lorsque la vente est arrêtée, la commune émet un titre de recette en fonctionnement, correspondant au prix de vente. Il s'en suit un jeu d'écritures en fonctionnement pour équilibrer cette section et transférer ainsi la plus ou moins-value en investissement.

La cession des biens reste ainsi un levier en termes de gestion optimisée en permettant de ce fait d'alléger le fonctionnement (assurances, entretien, gestion globale). Notons d'autres effets néfastes comme les lieux de stockages générateurs de conflits et de risques au feu liés aux ERP.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Le comité de pilotage PPI s'est réuni 3 fois en 2024. La liste des investissements programmatiques est désormais stabilisée. Le tableau ci-dessous fait état des différents indicateurs nécessaires comme la commune déléguée d'implantation, la délibération, l'objet, les financements et l'état d'avancement...

Des critères de priorisation ont en outre été dégagés pour intégrer cette liste :

- Les axes de mandat ;
- Sécurité et normatif ;
- Développement durable ;
- Attractivité du territoire (PVD) ;
- **Projets phare du mandat** (Pôle animation de la vie locale, enfance, familles, cuisine centrale, Maison des assos).

Synthèse des travaux 2025

	Montant de l'AP	BP 2025	Subventions accordées	Reste à charge
Patrimoine	25 577 317 €	9 598 092 €	4 825 125,95 €	20 752 191,05 €
Aménagement du territoire	2 092 600 €	765 023 €	311 375 €	1 781 225 €
Autres - Opérations spécifiques	106 600 €	30 864 €	0,00 €	106 600 €
TOTAL	27 776 517 €	10 393 979 €	5 136 500,95 €	22 640 016,05 €

Patrimoine

Portage	Libellé programme	Commune	Date de l'AP	Montant de l'AP	BP 2025	Disponible/crédits	Subventions accordées	Reste à charge
Direction Patrimoine	Aménagement intérieur de l'abri SNSM	Auderville	13/09/2023	653 966,00	588 060,00	651 367,32	382 759,00	271 207,00
Direction Patrimoine	Construction d'une cuisine centrale	Beaumont-Hague	27/06/2023	7 013 126,00	538 964,00	4 441 666,24	461 071,10	6 552 054,90
Direction Patrimoine	Travaux de réhabilitation et d'aménagement de la salle d'escalade	Beaumont-Hague	06/02/2019	359 000,00	245 094,00	334 377,93	50 000,00	309 000,00
Direction Patrimoine	Construction d'un Pôle enfance	Beaumont-Hague	11/02/2020	6 660 630,00	829 450,00	3 425 717,67	2 783 986,00	3 876 644,00
Direction Patrimoine	Aménagement d'une maison des associations	Beaumont-Hague	07/03/2023	1 533 000,00	1 531 272,00	1 531 272,00		1 533 000,00
Direction Patrimoine	Centre technique - Etude de faisabilité	Beaumont-Hague	12/04/2022	90 000,00	90 000,00	90 000,00		90 000,00
Direction Patrimoine	Rénovation de la nef et du porche de l'église - tranche 1	Biville	13/12/2022	1 568 000,00	64 564,00	102 906,71	871 474,00	696 526,00
Direction Patrimoine	Rénovation du chœur, de la chapelle nord, du clocher et de l'escalier de l'église - tranche 2	Biville	13/12/2022	1 364 603,00	1 262 393,00	1 360 756,89	29 385,00	1 335 218,00
Direction Patrimoine	Restauration des objets mobiliers de l'église	Biville	13/12/2022	79 428,00	973,00	76 372,95		79 428,00
Direction Patrimoine	Travaux de réhabilitation de la boulangerie	Gréville-Hague	07/03/2023	620 000,00	466 896,00	546 831,65		620 000,00
Direction Patrimoine	Travaux accessibilité bâtiments 2019	La Hague		558 124,00	422 971,00	422 971,00	53 493,00	504 631,00
Direction Patrimoine	Mise en conformité des restaurants satellites	La Hague	30/05/2018	945 000,00	944 316,00	945 000,41		945 000,00
Direction Patrimoine	Travaux accessibilité bâtiments 2022 - 1ère tranche - travaux hors Moe externe	La Hague	29/06/2022	1 000 000,00	556 676,00	891 861,40		1 000 000,00
Direction Patrimoine	Travaux accessibilité bâtiments 2022 - 2ème tranche - travaux supervisés par Moe externe	La Hague	11/04/2023	1 500 000,00	1 363 440,00	1 472 731,21		1 500 000,00
Direction Patrimoine	Réhabilitation du local base nautique	Omonville-La-Rogue	11/02/2020	141 000,00	115 286,00	126 191,79	35 125,85	105 874,15
Direction Patrimoine	Travaux de mise en sécurité de l'église	Omonville-La-Rogue	14/12/2021	82 000,00	70 600,00	78 994,00		82 000,00
Direction Patrimoine	Remplacement du SSI Manoir du Tourp	Omonville-La-Rogue	27/06/2023	130 200,00	43 270,00	128 526,11		130 200,00
Direction Patrimoine	Mise en œuvre d'une couverture en ardoises vertes de l'église	Urville-Nacqueville	07/03/2023	375 000,00	38 791,00	44 649,28		375 000,00
Direction Patrimoine	Médiathèque	Urville-Nacqueville	06/02/2019	335 000,00	41 999,00	64 115,73	132 444,00	202 556,00
Direction Patrimoine	1ere phase d'étude création complexe sportif BH	Beaumont-Hague	01/07/2024	114 240,00	114 240,00	114 240,00		114 240,00
Direction SVA	Refection sol sportif Hall de sport BH	Beaumont-Hague	21/05/2024	85 000,00	8 837,00	8 837,00	25 388,00	59 612,00
Direction SVA	Remplacement plateau sportif U-N	Urville-Nacqueville	21/05/2024	60 000,00	0,00	761,86		60 000,00
Direction SVA	Remplacement avec relocalisation aire de jeux (ex la Charrière)	Urville-Nacqueville	21/05/2024	60 000,00	60 000,00	60 000,00		60 000,00
Direction SVA	Remplacement aire de jeux Ecole maternelle	Vasteville	21/05/2024	50 000,00	0,00	0,00		50 000,00
Direction SVA	Travaux de transformation du terrain de football	Urville-Nacqueville	01/07/2024	200 000,00	200 000,00	200 000,00		200 000,00
			TOTAL	25 577 317,00	9 598 092,00	17 120 149,15	4 825 125,95	20 752 191,05

Aménagement du territoire

Portage	Libellé programme	Commune	Date de l'AP	Montant de l'AP	BP 2025	Disponible/crédits	Subventions accordées	Reste à charge
Aménagement du territoire	Aménagement carrefour Clairefontaine	Biville	12/04/2022	100 000,00	18 853,00	86 977,67	0,00	100 000,00
Aménagement du territoire	Aménagement de l'enclos paroissial	Omonville-La-Rogue	12/04/2022	342 600,00	42 600,00	42 600,00	71 375,00	271 225,00
Aménagement du territoire	Aménagement urbain lotissement les Bizeaux	Saint-Germain-Des-Vaux	12/04/2022	320 000,00	0,00	0,00	70 000,00	250 000,00
Aménagement du territoire	Aménagement de l'avenue beauséjour et de l'allée du marais	Urville-Nacqueville	11/05/2021	600 000,00	12 039,00	12 039,00	100 000,00	500 000,00
Aménagement du territoire	Aménagement urbain rue des digues	Urville-Nacqueville	12/04/2022	730 000,00	691 531,00	730 000,60	70 000,00	660 000,00
			TOTAL	2 092 600,00	765 023,00	871 617,27	311 375,00	1 781 225,00

Autres - Opérations spécifiques

Libellé programme	Commune	Date de l'AP	Montant de l'AP	BP 2025	Disponible/crédits
Bornes de recharge des véhicules électriques	La Hague	12/04/2022	66 600,00	0,00	0,00
Travaux littoraux - reprise partielle cale de la devise	Vauville	12/04/2022	40 000,00	30 864,00	30 864,00
		TOTAL	106 600,00	30 864,00	30 864,00

A cette PPI, il a été souhaité y adjoindre les demandes « dites des services » qui sont des investissements nécessaires pour fonctionner. On distingue les achats récurrents et ponctuels. Ces choix ont été intégrés à la préparation budgétaire et ont été arbitrés au niveau du politique sur proposition des services au moment du CDB. Un regard s'est porté sur la pertinence de l'achat et sur son amortissement sur plusieurs années. Ces achats grèvent la section d'investissement au même titre que le programmatique. Ils peuvent enfin être financés par des subventions, CEE, fonds de concours ou servir aux travaux en régie. Comme toutes dépenses d'investissement, elles sont aussi éligibles au FCTVA, qui est une recette propre d'investissement, estimé pour 2025 à 1 800 000 €.

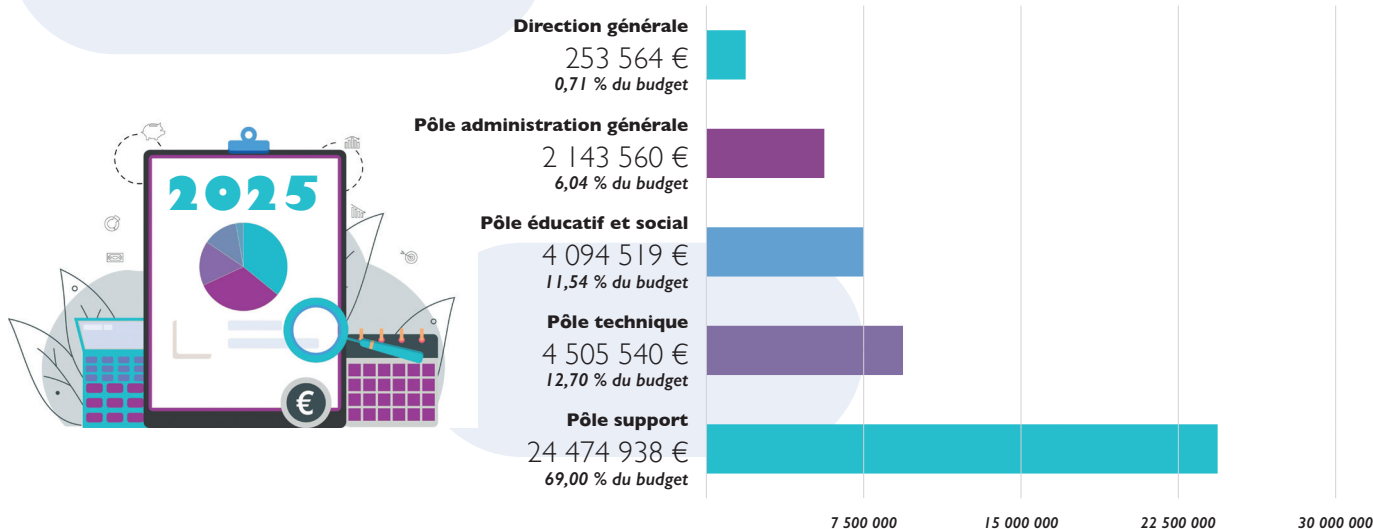
Investissements récurrents et ponctuels

	BP 2025 - RECURRENTS	BP 2025 - PONCTUELS	TOTAL BP 2025
Direction générale	2 000,00	48 478,00	50 478,00
Communication	2 000,00	38 478,00	40 478,00
Direction générale	0,00	1 500,00	1 500,00
Expertises	0,00	8 500,00	8 500,00
OGS	0,00	0,00	0,00
Pôle support	0,00	0,00	0,00
RH	0,00	0,00	0,00
Finances	0,00	0,00	0,00
Juridique et Commande publique	0,00	0,00	0,00
Pôle administration générale	548 600,00	1 174 009,00	1 722 609,00
Administration générale	1 000,00	0,00	1 000,00
Citoyenneté	89 000,00	0,00	89 000,00
Domanialités et urbanisme	5 600,00	937 001,00	942 601,00
DSI	371 000,00	99 000,00	470 000,00
E Administration	0,00	132 400,00	132 400,00
Logements	12 000,00	0,00	12 000,00
Restauration collective	70 000,00	5 608,00	75 608,00
Pôle éducatif et social	243 082,00	206 030,00	449 112,00
Animation manifestations locales	20 000,00	0,00	20 000,00
Crèche	0,00	1 030,00	1 030,00
Culture	20 500,00	183 000,00	203 500,00
Education	31 582,00	0,00	31 582,00
Le Tourp	6 000,00	10 000,00	16 000,00
Relais petite enfance	0,00	0,00	0,00
Solidarités	0,00	12 000,00	12 000,00
Sport	165 000,00	0,00	165 000,00
Pôle technique	5 367 306,00	243 500,00	5 610 806,00
Approvisionnement technique	153 213,00	0,00	153 213,00
Consommations énergétiques	0,00	0,00	0,00
Développement durable	65 700,00	0,00	65 700,00
Espaces verts	32 000,00	0,00	32 000,00
Maintenance territoires bâtiments	518 771,00	0,00	518 771,00
Parc matériels et véhicules	366 115,00	243 500,00	609 615,00
Patrimoine	3 784 652,00	0,00	3 784 652,00
Voirie éclairage public	446 855,00	0,00	446 855,00
TOTAL	6 160 988,00	1 672 017,00	7 833 005,00

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

Le fonctionnement

35 472 121 €
de budget de fonctionnement



1 171 938 €
de budget vert

(3,30 % du budget de fonctionnement)



8,6 K€

Parc matériel et véhicules
(utilisation d'huile
biodégradables,
location de batteries...)



35,5 K€

Régie voirie
(revêtements perméables...)



13,7 K€

Développement
durable



200 K€

Achats locaux et normands
pour la cuisine centrale



203,6 K€

Maintenance bâtiments



141,3 K€

Approvisionnement technique
(nettoyage sans détergents...)



75 K€

Direction des systèmes
d'information

LA HAGUE
GÉOPARC



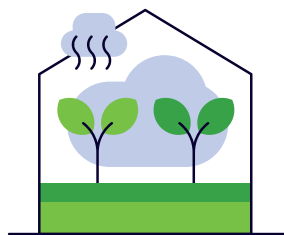
41,4 K€

Géoparc



3,2 K€

Animation
manifestations locales



198 K€

Patrimoine et
aménagement du territoire
(économie d'énergie)



204,3 K€

Espaces verts



40,7 K€

e-Administration



36,9 K€

Sport

L'investissement

19 000 553 €

de budget d'investissement prévu en 2025 (dépenses d'équipements, constructions, travaux, acquisitions...)
dont **4 297 622 €** seront couverts par des recettes (subventions, cessions et FVTVA d'**1,8 millions €**)

1 753 063 €

de budget vert

(9,22 % du budget d'investissement)



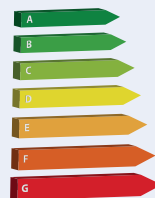
235,4 K€

Parc matériel et véhicules
(amélioration des performances,
mises en conformité
normes environnementales)



187,8 K€

Régie voirie
(pluvial, enrochement)



10,6 K€

Restauration collective
(utilisation de matériel durable)



282 K€

Maintenance bâtiments
(travaux d'économies d'énergie)



69,5 K€

Approvisionnement technique
(éco fournitures)



15 K€

Animation manifestations locales



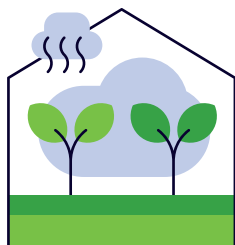
12 K€

Espaces verts



39,5 K€

Sport



850 K€

Patrimoine et aménagement du
territoire (rénovation énergétique)



55,7 K€

Développement
durable



5 K€

Equipements informatiques
durables ou reconditionnés

La direction générale des services

➔ ACCÉDER À SES DROITS ET À LA CITOYENNETÉ 

➔ S'APPROPRIER ET PRÉSERVER SON TERRITOIRE 

253 564 €

de budget de fonctionnement

161 864 € Communication – 0,46 % du budget

45 000 € Direction générale – 0,13 % du budget

5 300 € Expertise du risque – 0,01 % du budget

41 400 € Projet Grand Site de France et Géoparc – 0,12 % du budget

50 478 €

de budget d'investissement

Les chiffres clés



38,4 K€

Panneaux d'information dynamiques



5 K€

Abonnement à un réseau d'alertes SMS pour les habitants

Le pôle support

➔ BÉNÉFICIER D'UNE GESTION COMMUNALE PERFORMANTE 

24 474 938 €

de budget de fonctionnement

18 045 567 € Ressources humaines – 50,87 % du budget

6 336 721 € Finances – 17,86 % du budget

92 650 € Juridique et commande publique – 0,26 % du budget

Les chiffres-clés



18 millions €
Masse salariale



175,5 K€
Budget formation
dont 40 K€
pour la prévention



1 millions €
Subventions au CCAS
(Action sociale, vieillissement
et handicap)



105 K€
Taxe foncière
pour les bâtiments
communaux

Le pôle administration générale

↳ S'APPROPRIER ET PRÉSERVER SON TERRITOIRE

↳ ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

↳ BÉNÉFICIER D'UNE GESTION COMMUNALE PERFORMANTE

↳ VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES

↳ ACCÉDER À SES DROITS ET À LA CITOYENNETÉ

2 143 560 €

de budget de fonctionnement

18 291 € Administration générale – 0,05 % du budget

154 635 € Citoyenneté – 0,44 % du budget

507 020 € Direction des systèmes d'information – 1,43 % du budget

163 878 € e-Administration – 0,46 % du budget

110 563 € Communes déléguées – 0,31 % du budget

434 560 € Domanialités et urbanisme – 1,23 % du budget

21 913 € Logements – 0,06 % du budget

732 700 € Restauration collective – 2,07 % du budget

1 722 609 €

de budget d'investissement

Les chiffres-clés



+1,3 millions €

Recettes des locations de biens communaux et redevance d'occupation du domaine public et

+2,1 millions €

Recettes de ventes de biens communaux dont une partie financera la rénovation des logements communaux



3,6 millions €

Fin de construction de la cuisine centrale



307,2 K€
Assurances



207 K€
Projets informatiques
(portail habitants et logiciels métiers)



732 K€

Restauration collective (crèche, écoles, centres de loisirs, EHPAD, portage de repas) dont **645 K€** de denrées alimentaires, pour plus de **208 000 repas préparés à l'année**



20 K€

Lutte contre les nuisibles et gestion des animaux errants



16,5 K€

Équipements informatiques des écoles

Le pôle éducatif et social

↳ GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

↳ VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES

4 094 519 €

de budget de fonctionnement

7 000 € Projet éducatif et social local – 0,02 % du budget

15 218 € Crèche – 0,04 % du budget

21 970 € Relais petite enfance – 0,06 % du budget

2 517 028 € Éducation – 7,10 % du budget

379 450 € Culture – 1,07 % du budget

82 800 € Le Tourp – 0,23 % du budget

162 500 € Solidarités – 0,46 % du budget

876 384 € Sport – 2,47 % du budget

32 169 € Soutien à la vie associative – 0,09 % du budget

449 112 €

de budget d'investissement

Les chiffres-clés



197,6 K€

Transports des enfants à l'école, pour les activités scolaires et périscolaires



3,4 millions €

Subventions apportées aux associations du territoire, dont 157,4 K€ financés par le CCAS



+490 K€

Aides pour les actions vers l'enfance et les familles



400 K€

Création d'un skatepark à Beaumont-Hague



77 K€

Crédits scolaires pour 1 100 enfants scolarisés et 2,4 K€ de crédits pour les enfants en situation de handicap



50 K€

Médiathèques, réseau Zig-Zag et navette



200 K€

Rénovation du terrain de foot d'entraînement d'Urville-Nacqueville



2,5 millions €

Fin de construction du pôle animation de la vie sociale, enfance, familles



654,1 K€

Nouvelle crèche (Charges du personnel et extension de 22 à 35 berceaux, soit 70 familles, inclus)

Le pôle technique

➔ S'APPROPRIER ET PRÉSERVER SON TERRITOIRE 

➔ ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ 

➔ BÉNÉFICIER D'UNE GESTION COMMUNALE PERFORMANTE 

4 505 540 €

De budget de fonctionnement

696 906 € Approvisionnement technique – 1,96 % du budget

1 577 287 € Consommations énergétiques – 4,45 % du budget

643 870 € Maintenance territoires et bâtiments – 1,82 % du budget

818 748 € Parc matériels et véhicules – 2,31 % du budget

328 000 € Patrimoine – 0,92 % du budget

204 272 € Voirie éclairage public – 0,58 % du budget

214 427 € Espaces verts – 0,60 % du budget

22 030 € Développement durable – 0,06 % du budget

5 610 806 €

de budget d'investissement

Les chiffres-clés



546 K€

Effacement de réseaux
(Enfouissement de câbles)



78 K€

Entretien du réseau
d'éclairage public



250 K€

Rénovation de chaufferies



600 K€

Réfection de voirie



12 K€

Achat de végétaux
pour les espaces verts



95 K€

Entretien réseau
d'assainissement pluvial



609,6 K€

Renouvellement du parc
véhicules et matériels pour
l'entretien de la commune



100 K€

Illuminations de Noël



1,6 millions €

Travaux mise aux normes
accessibilité et sécurité



953,8 K€

Rénovation de chemins
communaux et aménagement
de sentiers d'interprétation
grâce au projet Géoparc
(subventionnés à 68%)



Lettre de cadrage budgétaire 2025

Commune, CCAS et budgets annexes.

La démarche de préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans une volonté de promouvoir un service public local de qualité et responsable au regard des besoins attendus. Cette ambition repose sur la prise en considération de notre environnement territorial en perpétuel mouvement. L'adaptation pour l'action concrète au service des habitants reste ainsi une constante, il en va de la détermination de priorités et d'arbitrages réalistes mis en adéquation de nos différentes capacités de mise en œuvre.

La présente note de cadrage budgétaire doit pouvoir guider le sens de nos engagements.

Les orientations de l'exercice précédent ne prévoyaient pas d'impact sur la fiscalité, or nous nous y sommes résolus face à cette perte de recettes, brutale et conséquente, d'un montant de 1 635 000€ ! Cependant, grâce aux prévisions sérieuses proposées par les services et aux contre-mesures immédiatement mises en œuvre, notre collectivité n'a actionné le levier fiscal qu'en dernier recours tout en le limitant à 800 000€.

J'entends évidemment ne pas renouveler ce recours, ce pourquoi il va nous falloir redoubler de vigilance tout en assumant nos responsabilités vers l'intérêt général, les habitants et les agents.

Les actions poursuivies et développées depuis 2020 arrivent pour certaines dans leur phase de mise en œuvre, certaines sont des marqueurs touchant les préoccupations de notre quotidien. Notre programme de mandat reste ainsi notre boussole, il s'adapte aux circonstances parfois avec contrainte mais il avance.

Engagé depuis quatre ans, **le dialogue budgétaire doit permettre à l'administration d'être force de propositions** pour permettre à chaque délégation d'envisager des leviers d'économie et de rationalisation mais aussi des pistes pour agir au regard des priorités politiques fixées par l'équipe municipale.

Le dernier trimestre 2024 est donc l'occasion d'évaluer l'avancement de projets, d'analyser les actions mises en œuvre au regard des six axes du projet de mandat :

- ✓ grandir et s'épanouir
- ✓ vivre ensemble solidaires
- ✓ accéder à ses droits et à la citoyenneté
- ✓ s'approprier et préserver son territoire
- ✓ évoluer dans un cadre de vie de qualité
- ✓ bénéficier d'une gestion communale performante

L'équipe municipale majoritaire entend poursuivre l'action publique suivante au regard des projets déjà initiés ou devant l'être. La concrétisation réaliste de l'action est la priorité.

Mais nous avons conscience que nous ne pouvons pas tout engager eu égard aux enjeux conjoncturels : inflation, difficultés sociales, attentes diverses.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, sera présenté au conseil municipal dans le courant premier trimestre 2025, il en sera de même pour le CCAS. Il prend dans ce contexte tout son sens : **démocratique et politique**.

Le vote budgétaire 2025 et les comptes administratifs 2024 seront alors présentés aux instances délibérantes pour la mi-avril 2025 : l'essentiel sera de traduire avec sincérité les engagements municipaux tout en préservant l'objectif de développer une capacité d'autofinancement, afin de garantir l'avenir de nos investissements.

Les impératifs budgétaires et la transparence financière passent aussi par la prise en compte des amortissements à reprendre en section de fonctionnement.

La lettre de cadrage 2025 repose ainsi sur les piliers suivants :

- ✓ Une analyse de l'exécution du budget 2024 et des projections 2025 au regard du contexte local et national, tout en anticipant déjà l'après 2025.
- ✓ La prise en compte des dépenses réelles de fonctionnement impératives pour mesurer les efforts à mettre en œuvre pour ainsi dégager une capacité d'autofinancement estimé et vivement souhaité de l'ordre du million d'€
- ✓ La mesure attendue dans la gestion et la projection des recettes : recherche de subventions, suivi dynamique, affectation rigoureuse, adaptation et évaluation nécessaires...
- ✓ L'instauration d'enveloppes d'investissements récurrents, responsables et durables qui vont optimiser notre construction et la rendre plus lisible.
- ✓ L'instauration d'un « budget vert » ou il est demandé aux services de flécher très concrètement ses actions vers le plan communal de développement durable/vers l'environnement en général : touchant à la fois le fonctionnement et l'investissement.

Pour ce faire la collectivité s'appuie sur ses forces vives, ses nouvelles organisations issues des projets de services, des feuilles de route en adéquation avec le cadrage budgétaire seront mises en œuvre. L'indispensable coordination des plans de charge fera l'objet de points de situation réguliers : faire ensemble et faire équipe.

L'objectif pour 2025 et 2026, serait d'avoir une première vision analytique des budgets de fonctionnements pour permettre d'engager à terme une démarche de contrôle de gestion permettant ainsi aux directions et services d'identifier des leviers d'économie, tout en précisant à chaque fois les impacts en terme d'actions à mettre en œuvre. Dans l'attente, du nouveau système d'informations de la direction des finances, EKSAE, qui sera déployé à partir du dernier trimestre 2025, les outils de suivi, tableaux de bord et le suivi de l'exécution budgétaire devront être la boussole des directions et des services.

Comme l'an passé, il convient par ailleurs de rappeler que nous devons encore nous adapter aux nouvelles modalités du Trésor Public avec la mise en place du réseau de proximité, et de parfaire la nomenclature M57 qui est venue remplacer la M14 : améliorer en continu les fonctionnements des gestionnaires et des régisseurs par l'accompagnement des directions support et la formation.

Bien entendu, la préparation budgétaire se veut encore cette année concertée, partagée et surtout en cohérence avec le contexte financier précité.

La cohérence budgétaire impose cette transparence et cette sincérité dans nos analyses et nos prévisions. L'équipe municipale entend pouvoir **débattre sans tabou** de chacune des politiques publiques, pour garantir une pérennisation de l'action dans cet avenir financier pas toujours lisible, ce qui revient aussi à dire que la communication aura également toute son importance.

Les éléments de contexte locaux

Le service public s'adapte et la priorisation des actions devient la clef de la réussite de demain, dans un contexte de fin d'année 2024 où l'inflation serait de l'ordre de 2 %. (Estimation issues des dernières données mais quel en sera l'impact avec les crises en Europe de l'Est et au Moyen Orient)

Certaines démarches en cours sont ou vont rentrer dans des phases opérationnelles.

Pour y parvenir, la maîtrise de nos finances reste essentielle alors que la commune nouvelle subira aujourd'hui et demain les impacts liés à sa strate et à son potentiel fiscal. Certes, la dotation globale de fonctionnement dit de « garantie » versée par l'état s'élèvera autour de 400 000€ contre 1 119 000 € en 2019. Mais quels pourraient être les efforts demandés demain aux collectivités en raison du déficit budgétaire 2024 de l'Etat et l'effort de baisses des dépenses publiques fixé par l'Etat pour un montant de 40 Mds d'€ d'économies ? la collectivité n'est pas visée par la contribution « épargne » mais va être impactée par la baisse du taux de FCTVA et par la hausse de la fiscalité « électricité ».

Le pacte financier et fiscal avec la communauté d'agglomération du Cotentin est favorable sur le principe à notre collectivité avec les fonds de concours d'investissement ou par la DSC revue à hauteur de 240 000€ ; mais d'autres perspectives viennent potentiellement assombrir le tableau : ce qui appelle à une vigilance certaine : quelle sera l'issue du différent sur le SPANC ? (l'enjeu financier est de 10 000 000€) ? Quelles répercussions tarifaires sur les compétences CAC relatives à la TEOM, l'eau...

Politiquement, la municipalité entend toujours porter une volonté continue de ne pas augmenter les taux existants de fiscalité pour les administrés, mais il va falloir dégager des marges de manœuvre.

Pour autant, les perspectives de développement économique ne sont pas concrètement pour demain. Il faut cependant tout anticiper en décidant et en investissant judicieusement dès maintenant. On parle d'un accueil supplémentaire de plusieurs milliers de travailleurs...

Nul ne peut présager du contexte financier pour les prochaines années, d'autant plus que l'année 2026 correspondra au renouvellement général des mandats.

L'année 2024 a été marquée par des efforts d'économie, par la contrainte fiscale, l'année 2025 doit être l'année des choix et des arbitrages forts pour l'action car nous basculons vers 2026.

- ✓ Arbitrer et prioriser la Programmation Pluriannuelle des Investissements au regard des actions engagées et amorcer une programmation en prenant en compte les moyens de réalisation et réorienter des choix passés, il s'agit en effet de s'appuyer davantage sur les priorités du mandat et de coller au mieux aux aspirations de nos concitoyens, le tout en sécurité.
- ✓ déployer à travers la stratégie foncière un plan d'actions cohérent de réhabilitation et rénovation tout en développant une gestion responsable du patrimoine immobilier,
- ✓ continuer une Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences qui permette une adaptation de l'organisation des services, d'envisager une baisse des charges de personnels à tout le moins les stabiliser tout en garantissant par ailleurs une qualité de vie au travail.

L'objectif est de disposer de services avec des effectifs mesurés et régulés, qui s'articulent autour des besoins du territoire, tout en garantissant la qualité de vie au travail avec un service public de proximité.

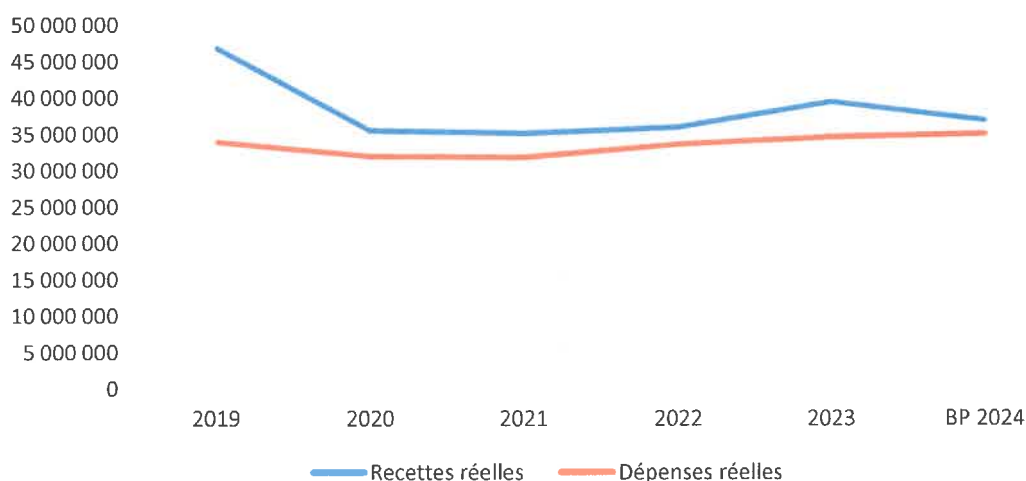
Ce qui renvoie clairement à réinterroger soit le périmètre soit le niveau de service public.

A ce propos, perceptible l'an passé, l'effet ciseau (recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement) est aujourd'hui réel. Il nous faut ainsi définir des actions d'économie.

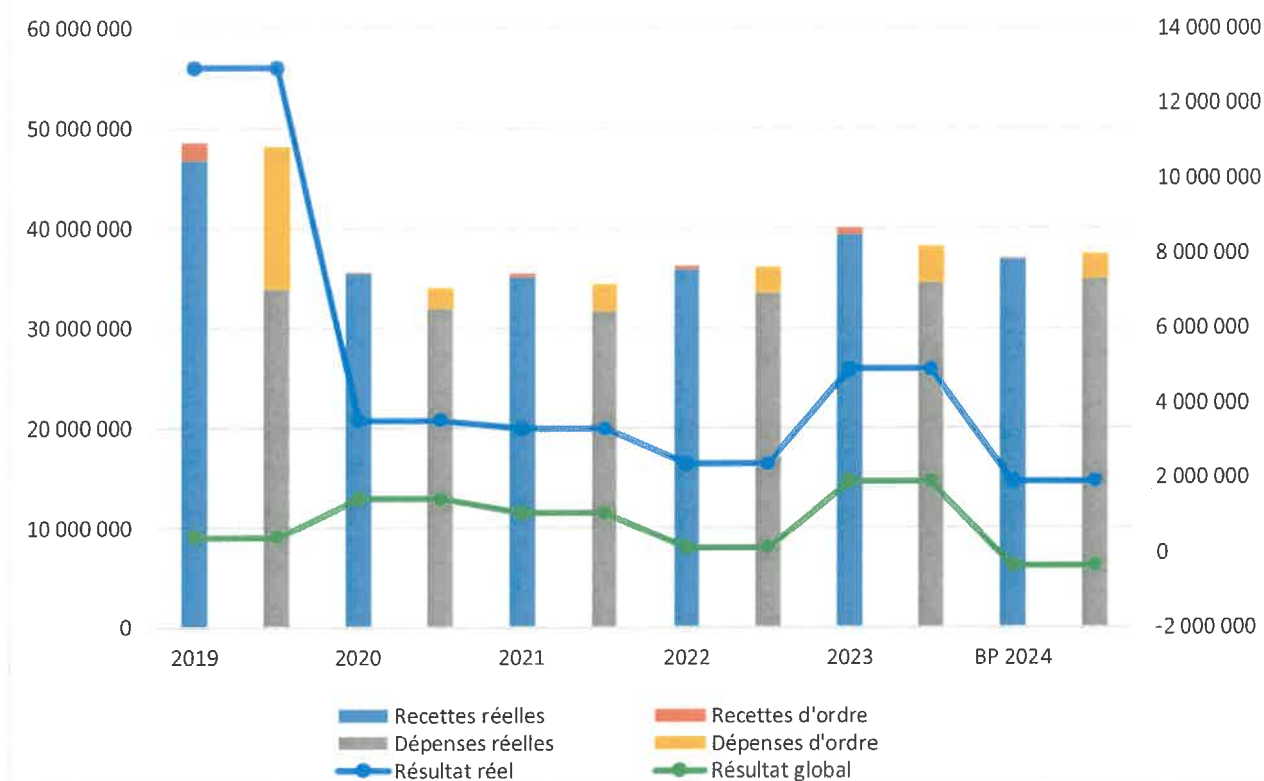
EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Recettes	46 789 400	35 395 395	34 988 981	35 863 542	39 356 927	36 804 751
Evolution / n-1		-24,35%	-1,15%	2,50%	9,74%	-6,48%
Dépenses	33 859 548	31 865 676	31 697 081	33 496 290	34 468 170	34 905 863
Evolution / n-1		-5,89%	-0,53%	5,68%	2,90%	1,27%

Evolution des dépenses et des recettes réelles



Evolution des dépenses, des recettes et des résultats



Les orientations budgétaires

En section de fonctionnement, l'ambition commune est de présenter :

- un budget 2025 **rogné de 5%** au regard de son exécution budgétaire 2024 !

Concernant les dépenses :

Premier poste de dépenses, le chapitre 012 représente en prévision 2025 un montant d'environ 17,5 M d'€ dont la masse salariale qui se porte à 16, 1M d'€. Cette évolution impose de déterminer des choix dans la GPEEC, mais avec la volonté de déprécier.

Le principe de non remplacement systématique doit donc être aujourd'hui imposé à tous, d'où les 3 scénarii à challenger en tant que de besoin en instance pour déterminer le juste équilibre.

Il s'agit de prévoir l'avenir et d'aller au-delà de l'année 2025.

Il nous faut proposer dans l'ensemble des projets de service, une analyse des plans de charge et des organisations : éviter les tâches chronophages, se poser la question de la pertinence de certaines actions, engager une transformation fonctionnelle de l'administration. Les cycles horaires doivent absolument être réinterrogés et adaptés aux besoins du service.

Enfin, les conséquences de la potentielle rupture unilatérale de notre partenaire d'assurances seront appréhendées : on s'auto assure, on revoit le périmètre ? L'enjeu est de 500 000€.

Les charges de gestion courante :

Compte tenu des enjeux déjà développés, les économies budgétaires à réaliser seront un objectif collectif et commun.

L'indicateur de référence à atteindre se fixe donc à -5%, hors dépenses incompressibles avec possibilité de présenter à la marge (+ ou - 2%) une fourchette haute et une fourchette basse d'économies en fonction de choix politiques.

Il est de nouveau proposé une sanctuarisation de la dépense si et seulement si ces dépenses viennent alimenter les travaux en régie, ce qui se traduit par des justifications amont, prévisionnelles et organisées : un tableau référentiel validé politiquement devra être joint au DOB.

Tout ce qui ne rentre pas dans les travaux en régie restera soumis à l'indicateur de 5% de baisse.

La mutualisation des actions est donc de mise : utilisation de nos moyens, usages de nos bâtiments....et remise ou redéploiement d'actions.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de place à l'action nouvelle/ou redéployées mais une attention particulière sera portée sur le financement qui devra être assuré sans crédits supplémentaires, toute chose étant égale par ailleurs.

Les subventions : 70% des dépenses du chapitre 65.

Elles représentent 2,86M€ au BP 2024.

Au regard des éléments précités, elles doivent participer à la mutualisation de nos efforts, l'acte est cependant politique et s'inscrit déjà dans la mise en œuvre de notre récente critérisation, cependant il est proposé au moins une stabilisation dans l'effort contributif équivalent, qu'il va convenir de sérier avec précision dans nos futurs échanges.

Concernant les recettes :

La poursuite des évolutions et de nos fonctionnements sont indispensables pour dégager des moyens à affecter au développement du service public. L'évaluation des recettes se veut fine et ajustée au regard de l'inflation.

La collectivité partira sur une répercussion tarifaire globale à hauteur d'une augmentation moyenne de 2%, proportionnelle à l'inflation subie. La délibération cadre tiendra compte de cette hausse globale.

Les financements seront recherchés pour être mis en avant dans les actions nouvelles ou redéployées, pour plus de traçabilité et transparence. L'Etat confirme les cibles d'éco conditionnalité pour accompagner la transition écologique.

Les recettes des travaux en régie restent primordiales : un cap maintenu à 400 000€ est réaffirmé pour valoriser nos compétences tout en équilibrant le budget.

Sur l'investissement, il serait judicieux de privilégier la planification pluriannuelle par les AP/CP pour affiner la programmation, c'est tout l'enjeu de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) ; dégager les financements nécessaires. Ils se montent aujourd'hui à plus de 30 000 000 d'€ ! Pour une capacité de 11 000 000 d'€. Pour autant, il faut aussi prévoir les opérations d'ordre et l'investissement récurrent.

Ainsi, devront-ils être consacrés en priorité, à répondre à la baisse du coût de fonctionnement communal, aux économies vertueuses, à la sécurité et à la proximité des habitants, le tout en préparant l'avenir.

L'instauration d'enveloppes budgétaires en investissements récurrents, laissés à l'appréciation de la délégation et de sa commission, sera d'une ardente obligation : responsabiliser-arbitrer-présentation d'un budget vert (obligation pour notre collectivité depuis cette année)

Une démarche et un calendrier budgétaire :

En résumé, le cycle budgétaire se veut concerté et participatif. De véritables choix politiques sont attendus, le budget en est l'expression.

Chaque direction et service pourra apporter hypothèse et orientations soumises à l'arbitrage du maire adjoint en charge de la délégation.

Le directeur de pôle reste le garant de la bonne mise en œuvre du processus.

L'exercice final de synthèse se fera au sein du Comité de Dialogue Budgétaire (CDB) qui se réunira pendant 3 jours au plus sur la deuxième quinzaine de janvier 2025. Il est l'expression du bureau municipal.

L'exercice sera très clairement de poser des questions précises et obtenir des réponses concrètes, il n'y aura plus de présentation générale du budget. Le Maire adjoint doit pouvoir présenter succinctement son orientation politique, les services s'attachant à la technique budgétaire.

Ces orientations fixées seront ensuite validées au sein d'un bureau municipal élargi avant de déboucher sur les orientations budgétaires à partir du mois de février 2025.

Par ailleurs, Madame le Maire entend s'associer avec les maires adjoints dès les premières réflexions et baisses de dépenses.

Les étapes :

- Octobre : analyse des directions sur les exécutions budgétaires 2024 en lien avec les décisions modificatives mises en œuvre
- 15 Octobre au 21 Octobre : présentation de la lettre de cadrage aux adjoints au maire et à la commission des finances
- Octobre – 15 novembre : premières réflexions et propositions de baisse de dépenses de fonctionnement par les directions en concertations avec les délégations concernées *
- 15 novembre : retour des propositions des directions à la direction des finances
- Pour le 1^{er} décembre : saisie des propositions par la direction des finances pour documents budgétaire de situation

- 3 décembre : bureau municipal élargi sur les propositions budgétaires
- 27-29 janvier : comité de dialogue budgétaire

* pour le 15 novembre 2024 au plus tard : réunions de coordination élus / services avec présence du maire.

Je vous remercie,

Le 14/10/2024

Le Maire

Manuela MAHIER





